VOL. XLIII SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 13 MAI 1914 No. 28

ABONNEMENTS
CANADA............ $1.00 par année
ETATS-UNIS........ 1.50 " "
EUROPE............ 2.50 " "

Tarif des Annonces
1ère insertion, par ligne.... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 "

N.B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE

RÉDACTEUR-EN-CHEF: NOEL BERNIER

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPR. IE
TOUS LES J... PA...

ANT. GAUVIN
IMPRIMEUR

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées :
Le Manitoba
42 Avenue Provencher,
Saint-Boniface, Man.
Téléphone : Main 3377.

A Propos des Princes Gouverneurs

Il a plu à Sa Majesté le roi d'Angleterre, avec l'agrément du cabinet britannique, d'appeler à la fonction de gouverneur-général du Canada Sa Sérénissime Altesse le prince Alexandre de Teck, frère de la reine Marie.

Le prince Alexandre a quarante ans; il a montré son savoir-faire dans de nombreuses œuvres sociales et sa bravoure sur les champs de bataille; il a comme épouse Son Altesse Royale, la princesse Alice-Marie-Victoria d'Abany, qui n'a que trente-et-un ans, et qui sera cet automne la gracieuse hôtesse de Rideau Hall. Les illustres époux ont deux enfants: la princesse May-Hélène-Emma, âgée de huit ans, et le prince Rupert-Alexandre-Georges-Auguste, âgé de six ans.

Depuis déjà de longues années la famille royale d'Angleterre a donné à notre pays des marques d'une attention spéciale. C'est ainsi que le marquis de Lorne, allié au trône par son épouse la princesse Louise, fille de la reine Victoria, vint occuper au Canada, en 1878, le poste qu'on attribue aujourd'hui au prince de Teck. En 1911 le Dominion recevait, au même titre, le duc de Connaught, frère d'Edouard VII et oncle de Sa Majesté Georges V.

Comme ces deux devanciers, notre nouveau gouverneur-général sera le bienvenu parmi nous. Et dans ce salut de bienvenue il entre des raisons plus substantielles et plus sérieuses que la simple vanité de pouvoir nous approcher un peu de la royauté. Ce sentiment est chez nous secondaire puisque, en dehors d'une proportion minime de la population, nous ne sommes guère appelés à prendre contact personnel avec ces illustres hôtes. Et si quelques centaines de privilégiés de la fortune, d'un océan à l'autre, convoitent avec avidité l'honneur, très réel du reste, de rayonner, même transitoirement, dans ce cercle élevé, la masse du peuple va chercher ailleurs ses raisons d'être satisfaite de la venue au Canada des princes anglais. Notre peuple voit dans ces événements une preuve de l'intérêt que porte la métropole à sa colonie du Canada, une preuve aussi de la reconnaissance par cette métropole de notre progrès toujours grandissant. Et, nous ajoutons sans la moindre hésitation, le peuple canadien perçoit dans ces nominations royales une garantie pour la stabilité de ses institutions politiques. En effet, si l'on veut trouver dans sa formule la plus parfaite l'intelligence du gouvernement populaire moderne on n'a qu'à examiner comment s'acquitte de ses devoirs constitutionnels la monarchie britannique. L'ère victorienne, qui embrasse le règne d'Edouard VII, est, sous ce rapport, absolument remarquable. D'autres chefs d'Etat, dans d'autres pays, ont pu faire aussi bien, mais sûrement pas mieux. C'est l'honneur de la royauté anglaise d'avoir su discerner que son rôle exact dans ce mode de gouvernement est, en définitive, de faire respecter par les ministères et par les Chambres la *volonté populaire*.

Les membres de la famille royale envoyés au Canada ont suivi ici à la lettre la ligne de conduite que leur avaient tracée les souverains à Londres. Et le prince de Teck n'aura, à son tour, qu'à imiter fidèlement le marquis de Lorne et le duc de Connaught pour faire un gouverneur constitutionnel accompli. — Au reste, il est loyal et juste de proclamer que tous nos gouverneurs-généraux depuis, disons, la Confédération—nous voulons nous limiter ici à cette date—ont nettement compris leur fonction de représentants de la Couronne uniquement chargés, comme tels, de voir au fonctionnement intégral du gouvernement responsable. Sans doute il faut remonter jusqu'à Lafontaine, le véritable père de nos libertés constitutionnelles, pour expliquer comment nous nous sommes habitués si vite et si bien au régime parlementaire, mais il faut aussi reconnaitre la part d'achèvement apportée par les gouverneurs-généraux à cette œuvre d'éducation et d'affranchissement politiques. Et aujourd'hui le régime du gouvernement par le peuple nous paraît si naturel, si indiscuté, qu'on reste étonné quand on lit le récit, à une époque encore relativement peu éloignée, des exploits de M. Poulett-Thompson !

Devant ces faits, qui sont de l'histoire authentique, les Canadiens recevront avec empressement le prince de Teck, sans s'occuper de l'Hon. M. Emmerson qui voit dans cette succession de princes au Canada un danger pour notre démocratie ! Grand Dieu ! le danger actuel ne vient pas de là. Les libertés populaires, la constitution du pays, la liberté des consciences, tout cela est bien plus en péril entre les mains de politiciens canadiens qu'entre les mains des gouverneurs-généraux ! Les entorses qui ont été faites à la véritable et saine démocratie dans notre pays depuis un quart de siècle sont le fait de quelques-uns de nos petits hommes d'Etat du terroir. Ce n'est pas l'occupation souvent répétée de Rideau Hall par les membres de la famille royale qui est à craindre pour nos idées démocratiques ; ce qui est plutôt à craindre pour nos idées démocratiques c'est la conception de la démocratie qui nous a donné depuis vingt-cinq ans de si jolies lois au Canada—la loi scolaire de 1890, par exemple...

NOEL BERNIER.

LES CANDIDATS DE M. NORRIS

Elle n'est pas gaie, ni très honorable, la tâche des candidats de l'opposition dans nos paroisses françaises.

Leur demie déclaration d'indépendance sur la question religieuse et nationale ne sera prise au sérieux par personne. C'est un leurre, tout simplement.

Comment, en effet, renier le programme de M. Norris, et travailler en même temps à faire arriver M. Norris au pouvoir? Si on a l'intention de faire avaler de telles contradictions par l'électorat, on est d'une naïveté pitoyable.

Que serviraient à cette minorité ces vagues et nuageuses professions d'indépendance au lendemain d'une victoire de M. Norris ?

Ces candidats se disent les amis de la minorité. Mais pour prouver cette amitié ils cherchent à rendre M. Norris capable de faire des lois injustes, des lois dont ils sont forcés de condamner par avance la silhouette ! !

Puisque ces hommes poussent à de telles extrémités la partisannerie politique ils devront passer par le feu brûlant du plus dur examen. Puisqu'ils ont consenti à devenir candidats de M. Norris, ils devront assumer la responsabilité de tous ses actes et de toutes ses paroles; on ne fractionne pas la conduite d'un chef pour en prendre ce qui convient; ils devront expliquer leur Norris tout rond aux électeurs.

La campagne électorale n'est guère encore commencée, mais quand viendront les réunions publiques ces candidats devront rendre compte des hottées d'injures que M. Norris et ses amis ont déversées sur nos institutions, sur nos idées et sur nos causes.

N. B.

A LIRE

Nous soumettons les lignes suivantes à ceux qui cherchent à monter des candidatures catholiques en faveur de M. Norris :

"La politique d'éducation du parti libéral de cette province, telle qu'énoncée et définie par M. Norris est parfaitement claire. C'est plutôt un dur réveil pour les milliers de catholiques libéraux qui ont loyalement adhéré à leur parti pendant plusieurs années dans l'espoir que les temps avaient changé et que les chefs d'aujourd'hui étaient différents des chefs d'il y a vingt ans. Mais ils devront être reconnaissants à M. Norris de sa déclaration, qui est franche, si elle est brutale. Ils savent enfin où ils en sont. Son discours équivaut à une notification formelle qu'on ne sollicite pas leur appui, et qu'on ne s'y attend pas. On leur *signifie* un avis de s'en aller. Et, malgré l'entorse que peuvent en recevoir leurs convictions politiques, tous les hommes de caractère ayant en eux une parcelle de fierté n'hésiteront pas à prendre au mot M. Norris".—*La North-West Review*, au lendemain du discours de M. Norris, à Neepawa.

M. le Commandeur Desjardins

Avec la permission du Président de la Société Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Boniface, nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que M. le Commandeur Desjardins, le fondateur des Caisses Populaires a accepté l'invitation qui lui a été adressée. Il sera bientôt au milieu de nous—à la Saint-Jean-Baptiste, si ses devoirs sessionnels le lui permettent. Bonne nouvelle, qui réjouira tous ceux qui ont à cœur la prospérité nationale dans l'Ouest.

* * *

On nous prie d'annoncer une assemblée de la Société Saint-Jean-Baptiste pour dimanche à 1½ heures, à l'Hôtel-de-Ville.

Un beau et bon travail

M. Sidney Lang, inspecteur d'écoles, vient de publier un très intéressant et très utile travail sur LaVérendrye, dans le *Empire Day*, un tract imprimé par les soins du Département de l'Education.

M. Lang raconte la vie du Découvreur et fait le récit de ses travaux; le tout dans une note magnifiquement sympathique.

Nous voulons citer à nos lecteurs les dernières lignes de cet article, car elles seront pour nous tous un encouragement à travailler davantage à l'érection du monument LaVérendrye :

"La Société Historique de Saint-Boniface a entrepris d'élever un monument à la mémoire du grand explorateur, le découvreur de l'Ouest. Tout canadien qui s'intéresse à l'histoire de son pays sentira que la grande œuvre de LaVérendrye mérite ce monument.

"Les Canadiens prononcent toujours le nom du Découvreur avec fierté. Le récit de sa vie et de ses travaux devra faire naître de belles aspirations et de grands idéals dans le cœur de la jeunesse canadienne. LaVérendrye n'appartient pas exclusivement à nos compatriotes de langue et de sang français. Nous sommes tous fiers de nous réclamer de lui; il a vécu toute sa vie sous le pavillon français, c'est vrai, mais il est né et il a été élevé sur la terre canadienne, et pour cette terre natale le dévouement de LaVérendrye était sans limite. Durant toute son existence, consacrée au progrès du Canada il a travaillé au milieu de grandes difficultés; pauvre, endetté, accusé injustement. En face des fatigues, de la maladie, des privations, du danger, du deuil, il n'a jamais perdu courage; il n'a jamais plié les épaules. Toujours calme, patient et résolu il a marché vers l'accomplissement de son œuvre.

"Avant sa mort il a montré le chemin aux autres. Une de ses phrases dit toute sa vie : "Je me suis sacrifié, avec mes enfants, pour le service de a Majesté et le bien de la colonie." Il prendra place parmi les grands explorateurs, avec Champlain et Lasalle."

Nous remercions M. Lang de son travail. L'auteur aura contribué à faire mieux connaître l'œuvre de LaVérendrye par la population anglaise, qui, du reste, ne lui ménage pas son admiration.

NOTES POLITITIQUES

L'honorable M. Doherty, ministre de la Justice, vient de présenter au parlement un projet de loi au sujet de la naturalisation des immigrés; une des clauses de cette loi exige que l'aspirant sache lire l'anglais ou le français.

C'est donc une nouvelle reconnaissance par le Parlement fédéral que les deux langues sont officielles.

* * *

L'honorable M. W. T. Finlay, ancien ministre de l'Agriculture dans le gouvernement de l'Alberta est mort dimanche à Vancouver.

On annonce aussi la mort de l'Honorable John S. Betts, ancien orateur dans la Législature des Territoires du Nord-Ouest. M. Betts est mort samedi à Prince Albert.

Le Banquet des Catholiques de l'Ouest dans Winnipeg

Ce n'est pas sans surprise que nous apprenons par la presse qu'on a tenu récemment dans la ville de Winnipeg, un grand banquet auquel étaient censés prendre part des délégués de tous les groupes catholiques de l'Ouest.

Plus de 500 personnes se sont trouvés réunis, dans la somptueuse salle de l'hôtel Alexandra, autour de tables plantureusement servies, pour applaudir aux éloquentes paroles prononcées en réponse aux santés proposées au Pape, au Roi, au Canada, à l'Eglise catholique, aux Provinces de l'Ouest.

A ces agapes fraternelles, l'Eglise d'Ontario était représentée par Sa Grandeur Mgr Fallon. Et sur invitation tout-à-fait spéciale, le Procureur-général de la Saskatchewan, l'hon. M. Alphonse Turgeon, porta la parole.

De l'Alberta, où progresse un rameau puissant de l'Eglise catholique, pas une mention, pas un souvenir, pas un mot, pas une voix. Et nous tenons à ajouter que si aucun de nos hommes publics ne prenait part à cette fête de la grande famille catholique de l'Ouest pour y prêter son concours et parler de l'Alberta, c'est qu'aucun d'eux n'avait reçu d'invitation, et que l'Alberta catholique laïque a été complètement ignorée en cette occasion. Nous tenons ce langage après avoir pris les informations nécessaires.

Il semble donc que cette démonstration aurait dû s'appeler plutôt "banquet des catholiques du Manitoba et de la Saskatchewan."—*Le Progrès Albertain.*

Cet article nous cause une regrettable surprise. Nous étions sous l'impression que les catholiques de l'Alberta avaient été invités à ce banquet. Ils auraient dû l'être. Est-il possible qu'un tel oubli se soit produit? Nous ne sommes pas le comité d'organisation du banquet, mais si nous l'étions nous serions fort chagrins de n'avoir pas pensé aux sympathiques et vaillants catholiques de l'Alberta.

Tremblement de Terre

Le grand tremblement de terre survenu vendredi soir en Sicile a semé la destruction et la mort parmi les nombreux villages situés près du Mont Etna. On plaçait lundi matin la liste des morts à 183 et la liste des blessés à 350. Cependant tout le territoire n'avait pas encore été visité.

Aussitôt que la nouvelle du désastre fut connue à Rome les autorités envoyèrent du secours.

Dans un village en ruine un évêque a rassemblé des pauvres habitants épouvantés autour d'un autel construit sur la lave refroidie et il a célébré la messe.

GOUVERNEUR-GENERAL DU CANADA

Londres 7—Le prince Alexandre de Teck, troisième fils de feu le duc de Teck, succédera à son altesse royale le duc de Connaught, au poste de gouverneur-général du Canada. Cette nouvelle a été annoncée officiellement aujourd'hui.

Le prince Alexandre de Teck est âgé de quarante ans. Il a épousé, en 1904, son altesse la princesse Alice d'Albany; de ce mariage sont nés un fils et une fille. Son altesse royale le prince Alexandre-Auguste-Guillaume-Alfred de Teck est né le 14 avril, 1874. Il est le frère de sa majesté la reine Marie. Il a eu une carrière militaire fort distinguée, ayant servi pendant deux années consécutives (1899-1900) dans l'Afrique-Sud, et durant la révolte des Metabeles en 1896, en qualité de capitaine du 7e Hussards. Le prince de Teck a été décoré de la médaille du service militaire. Il a fait ses études à l'université d'Eton et au collège militaire royal Sandhurst. Sa demeure officielle est au château de Windsor.

Riches Depots d'Asphalte dans la Region d'Athabaska

Au cours de récentes explorations dans la région de la Rivière Athabaska, un savant expert a découvert d'immenses dépôts d'asphalte, situés sur une étendue de 175 milles carrés, tout spécialement le long de la nouvelle ligne Edmonton-Calgary du C. N. R.

Ces dépôts, variant à une profondeur de 50 à 300 pieds sous terre, contiendraient près 200,000,000 de tonnes de ce minerai si utile pour les pavages. Des expériences faites dans les principaux laboratoires anglais, américains, et canadiens, attestent la riche qualité de cet asphalte.

Tout porte à croire que de nouvelles recherches plus minutieuses seront poursuivies sur ces terrains et si elles sont concluantes, des mesures seront prises immédiatement pour extraire ce minerai, qui est destiné ainsi à enrichir considérablement cette partie de l'Ouest Canadien.—*Patriote de l'Ouest.*

LE SANG GAULOIS

XXIX
LA MERE SAINT-HENRI
(1870)

Que de fragments d'épopée ne contient pas l'histoire du drame terrible joué pendant les jours sombres et douloureux qui virent les efforts désespérés autant qu'impuissants opposés à l'invasion Allemande par les armées improvisées de la Défense Nationale !

"Ce n'est pas sans un déchirement de cœur,—écrit Paul Leconte—qu'on se représente toutes les barbarie de cette guerre effroyable, ajoutées à toutes les rigueurs d'un hiver qui compte parmi les plus cruels.

Cependant, il n'est pas un Français dont l'âme ne palpite d'orgueil au souvenir des exploits accomplis par ces armées improvisées,, novices au feu, qui manquaient le plus souvent de vivres et des effets d'habillements les plus nécessaires.

Sans parler du siège de Paris, immortalisé par tant d'endurances, de stoïcisme, de foi et de dévouement patriotique, qui a jamais restera une des pages les plus sublimes de nos annales, les sujets de consolation et de fierté abondèrent pour la France vaincue.

En mille rencontres, ses soldats et ses citoyens, étroitement serrés, dans la plus fraternelle des étreintes, autour du drapeau battu par la tourmente, défendirent l'intégrité du sol et l'honneur de la race avec une intrépidité, une vaillance et une abnégation qui leur ouvrirent toutes grandes les portes de la gloire".

Songez un peu aux prouesses homériques, aux luttes gigantesques qui sont résumées dans ces noms: Champigny, Pont-Noyelle, Bapaume, Montretout, Villers-Bretonneux, Saint-Quentin, Belfort, Nuits, Villersexel, Hericourt, Coulomiers, Orléans !

Quoi de plus beau, quoi de plus grand, quoi de plus sublime, quoi de plus admirable que ces victoires, ou presque-victoires remportées par des hommes enregimentés à la hâte, sans cavalerie, sans artillerie—ou à peu près—pour les soutenir, sans vivres, presque sans munitions, à peine vêtus au milieu d'un des hivers les plus rigoureux du XIXe siècle, contre des soldats éprouvés, entraînés, victorieux, soutenus par des réserves toujours fraîches, presque en nombre illimitées, secondés par la plus formidable artillerie que l'Europe, que le Monde avait encore vu, bien vêtus, ignorant les affres de la faim ?

Quoi de plus touchant que les scènes qui se produisirent dans la journée de Patay, sur le champ de bataille glacée de Loigny? que ces charges glorieuses de notre cavalerie à Reischoffen, charges immortalisées par notre puissant ennemi d'alors, Guillaume, roi de Prusse, ne pouvant, devant tant de courage, devant un courage aussi sublime et aussi désintéressé retenir ce cri "Ah! les braves gens !" ? que les quatre mille pieds de terrain complètement nu, franchis sous un déluge de balles et d'obus par les zouaves de Charette?

On connait le récit du colonel Canonge:

"Déjà les rangs se sont bien éclaircis et le général de Sonis vient d'être renversé, une cuisse broyée; mais la bannière des zouaves est toujours en mains.

"Frappé à mort, le sergent de Verthamont la remit à Fernand de Bouillé; lorsque celui-ci est tombé mort, il a été tour à tour remplacé par son fils Jacques de Bouillé, qui est tué, par son gendre de Cazenove de Pradines, qui est grièvement blessé, puis par M. de Traversay..."

Mais le lendemain de ce combat fabuleux se déroula une scène moins connue qui montre un autre aspect du courage de notre race, une scène dont l'héroïne fut une femme, une Française.

Ce trait de pitié, réellement héroïque est digne de figurer ici.

Ecoutez :

* * *

Le bruit de la bataille s'est éteint. Le crépitement des balles, les hurlements, les cris, la canonnade, à part à de lointains intervalles ont cessés.

Les blessés qui n'ont pu être emportés sont tombés aux mains des ennemis.

"Après quatre jours de souffrances inouïes, dues au froid et à l'absence de soins,—écrit Leconte—on a chargé sur des charettes les plus gravement atteints, tandis que les autres forment un convoi à pied.

Puis on se met en route.

Pendant cinq mortelles heures, les charettes grincent, cahotent.

On arrive enfin à Janville.

Sur la place, se tient un Prussien, officier ou médecin, qui trouve que cette torture n'a pas encore duré assez longtemps, et qui donne l'ordre de continuer encore jusqu'à Toury. Cela représente un nouveau supplice de trois heures !

"Abandonnez-nous sur la route, crient les blessés; nous n'en pouvons plus."

Dans ce moment parait la sœur supérieure de l'hospice de Janville.

"Non, monsieur, s'écrie-t-elle avec énergie, les blessés ne vous appartiennent pas. Ils sont à moi ; *je ne veux pas* qu'on les traîne plus loin !"

Le Prussien veut protester et imposer quand même sa volonté.

Alors, magnifique dans son indignation, levant son bras armé du chapelet.

"Assez ! crie impérieusement la vieille religieuse. Allons, charretier, dételez vos chevaux, et vous, monsieur, qui voulez faire souffrir inutilement nos blessés, vous êtes un misérable."

Puis s'adressant aux blessés:

"Venez, mes enfants, à la grâce de Dieu !"

Cette noble femme s'appelait dans son couvent la mère Saint-Henri. Dans le monde, elle avait été Mademoiselle de SaintGuilhem.

Adressons tous un salut ému à cette digne sœur de tous les preux de France, à cette mère Saint-Henri qui, à une heure pareille, fut vraiment une bonne, une grande, une sainte Française.

F. DENISET.

Saint-Boniface fait sa Toilette de Printemps

Lundi dernier grande fête légale, "Arbor Day" proclamée par le Gouvernement Provincial, favorisant en quelque sorte l'agriculture urbaine. Grâce à cette courte intermittence dans les affaires les locataires ou propriétaires en ont profité pour restorer l'aspect général de leurs propriétés. Ainsi tous étaient à l'œuvre, ratissant le terrain, plantant des arbres et préparant le sol pour y recevoir la graine fécondante. Aussi le résultat tout à fait pratique est qu'il suffit d'un coup d'œil pour remarquer un changement notable dans la toilette des cours et jardins de nos particuliers.

Les membres de la Commission Scolaire de cette ville profitèrent aussi de cette fête pour faire visite aux différentse écoles du district, et donner aux nombreux élèves des préceptes pratiques en ce qui concerne la plantation des arbres et la culture des jardins potagers. On remarquait dans le groupe des visiteurs l'Honorable Jos. Bernier, le Secrétaire Provincial, qui fit une allocution à la suite des Commissaires.

La ville de Saint-Boniface suit donc l'exemple de Winnipeg en favorisant l'expansion de ce mouvement qui a pour but d'embellir les terrains par les simples moyens que nous offre la nature.—*Norwood Press*, colonne française.

La ville de Transcona votera, le 23 mai, sur un règlement de $25,000, autorisant l'achat d'un incinérateur. On votera aussi sur un règlement de $100,000 pour un système d'égoûts, et sur un règlement de $115,000 pour la construction d'un aqueduc et d'un poste de pompiers. Transcona est appelée à faire un progrès énorme pendant l'année 1914.

Il est bon de savoir que Transcona et les alentours ont été jusqu'ici l'objet d'un emplacement global de $15,000,000 par les différentes compagnies de chemins de fer sous forme d'usines et de constructions diverses.

REVUE DE LA PRESSE

REVUE DE LA PRESSE

POUR LA LANGUE FRANÇAISE

(*Le Soleil de l'Ouest*)

M. René Doumic de l'Académie Française annonce dans un article du *Gaulois* que dorénavant l'Académie consacrera une partie de l'argent de ses fondations pour venir en aide aux Français qui luttent pour le maintien et la diffusion de leur langue en dehors de leur pays. Il ajoute que, se trouvant au Canada pendant une période électorale, il avait été frappé de voir combien les Canadiens tenaient encore à leur langue. Sans doute après 150 ans le souvenir de la France est lointain et le lyalisme dont ils ont fait preuve est un sur garant de leur fidélité à la Couronne d'Angleterre qui a tout fait pour rendre son joug le plus léger possible.

Cette nouvelle est pour nous habitants de langue française du Canada, une heureuse nouvelle et doit nous être un encouragement à lutter pour le maintien de notre langue. La vieille patrie a les yeux fixés sur nous !

* * *

LES CAISSES DESJARDINS

(*Le Devoir*)

La Société Saint-Jean-Baptiste de Winnipeg vient d'inviter M. Alphonse Desjardins à donner une série de conférences sur les caisses de crédit, dans les divers centres français du Manitoba.

L'initiative est excellente. Les caisses de crédit, que la législation fédérale persiste à ignorer, sont l'un des meilleurs moyens de creer et de développer le goût de l'épargne, en même temps qu'elles facilitent aux petits certaines transactions qu'ils pourraient difficilement réaliser autrement. Nous sommes heureux de les voir se propager à travers tous les groupes français du pays.

M. Desjardins restera, dans sa modeste sphère, l'un des grands bienfaiteurs de notre pays.

N. D. L. R.—C'est la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Boniface qui a invité M. le Commandeur Desjardins,—avec, du reste l'approbation très cordiale de la Société de Winnipeg et de la Société Générale de la province. Nous corrigeons par simple souci d'exactitude, car M. Desjardins, quand il viendra, sera notre hôte, à tous Canadiens-français de Saint-Boniface, de Winnipeg et de toutes nos paroisses.

* * *

POMMES DE TERRE ! ! !

(*La Presse*)

Les pommes de terre ont eu les honneurs de la journée, hier, à la Chambre des Communes. Voilà qui peut paraître fantaisiste, mais c'est un fait incontestable. Les députés du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, qui ont parlé tarif, hier, ont vanté avec enthousiasme la valeur des pommes de terre de leurs provinces. Si l'on en croit ces orateurs, la pomme de terre de là-bas est un profit épatant, qui éclipse tous les produits du genre des autres pays. Pendant des heures, on a chanté les louanges des patates des provinces maritimes.

* * *

UN CARDINAL CANADIEN

(*L'Action Sociale*)

En appelant notre archevêque à faire partie de l'auguste sénat du Sacré-Collège, le Saint-Siège veut confirmer la foi, la confiance et l'attachement toujours enseignés par nos évêques à notre peuple, envers le Vicaire de Jésus-Christ, maitre et pierre fondamentale de l'Eglise.

Ce n'est pas seulement un témoignage d'estime et d'affection envers notre si digne archevêque que nous recevons actuellement du Pape, c'est une preuve d'attachement réciproque du Saint-Siège et de l'Eglise canadienne.

* * *

UN DILEMME

(Du *Free Press*, d'Ottawa)

Quand la guerre n'est-elle pas une guerre? Telle est la question que suggèrent les opérations militaires dirigées par les Etats-Unis contre le Mexique. On nous dit qu'il n'y a pas de guerre et qu'aucune déclaration à cet effet n'a été faite, ce qui n'empêche pas que des matelots américains ont été tués, ainsi qu'un certain nombre de soldats mexicains, durant l'engagement de Vera Cruz. Dans tous les cas, ce sera une faible consolation pour les familles des victimes que d'apprendre que leurs parents n'ont pas été tués en guerre, mais au cours d'opérations militaires.—Traduction de *La Presse*.

* * *

LE MOIS DE LA GUERRE

(De la *Province*, de Vancouver)

Avril, aux Etats-Unis, peut être appelé le mois de la guerre. Par une singulière coïncidence, cinq des guerres auxquelles nos voisins ont pris part ont éclaté au cours de ce mois. La révolution a commencé le 19 avril 1775; la guerre avec les indiens Blackhawks, le 21 avril 1831; la guerre du Mexique, le 24 avril 1846; la guerre civile, le 24 avril 1861; la guerre hispano-américaine, le 21 avril 1898, et la flotte de l'Atlantique a atteint Tampico le jour du seizième anniversaire de l'ouverture des hostilités avec l'Espagne. — Traduction de *La Presse*.

* * *

FREQUENTATION SCOLAIRE

(*La Patrie*)

Le Bureau des statistiques fédérales, vient de terminer un état très intéressant de la fréquentation scolaire basé sur les données du recensement de 1911. Il y appert que plus de la moitié de la population âgée de 6 à 20 ans—exactement 52.51 pour cent — fréquente les écoles. Dans les provinces de l'Est, la fréquentation scolaire, pour les enfants de 7 à 14 ans, est sensiblement meilleure que dans les provinces de l'Ouest. Elle est de 84.6 pour cent dans l'Ile du Prince-Edouard, de 84.27 pour cent dans l'Ontario, de 82.86 pour cent dans la Nouvelle-Ecosse, de 80.96 pour cent dans Québec, de 80.05 pour cent dans le Nouveau-Brunswick; dans l'Ouest, la fréquentation scolaire est de 75.33 pour cent dans la Colombie-Britannique, de 74.64 pour cent dans le Manitoba, de 66.71 pour cent dans la Saskatchewan, et de 62.83 pour cent dans l'Alberta.

La province de Québec possède une école par 290 de population ; l'Ontario, une école par 376 de population.

Si l'on compare combien d'enfants de 7 à 14 ans fréquentant l'école pendant plus de six mois par année, on trouve que la population est de 76.47 pour cent dans la province de Québec, de 74.43 dans l'Ontario, de 62 à 67 pour cent dans les provinces Maritimes, de 43 à 61 pour cent dans les provinces de l'Ouest.

Ces statistiques, sont loin de montrer la province de Québec sous un jour défavorable.

* * *

C'EST ALARMANT

(*Le Soleil*)

Les dernières statistiques relatives au nombre des divers troupeaux d'animaux de boucherie de par le monde sont loin, bien loin d'être encourageantes; à peu près partout, à de rares, trop rares exceptions près, le chiffre des animaux de boucherie par rapport au chiffre de la population, va en diminuant dans une proportion vraiment alarmante.

En Europe, seuls le Danemark, la Hongrie, la Hollande et la Norvège font exception et accusent soit un maintien, soit une augmentation de la proportion de têtes de bétail par mille habitants.

En Allemagne, le nombre de têtes de bêtes à cornes, par rapport à mille habitants qui était de 338 en 1901, n'est plus que de 308 en 1911.

En France, le chiffre est tombé de 377 à 365; même en Russie, la baisse est de 300 à 270.

En Angleterre, de 276 pour mille habitants en 1901, le chiffre des bêtes à cornes est tombé à 262 en 1911.

Chez nos voisins les Américains, la situation est encore plus grave.

* * *

DROITS ET DEVOIRS

(*Le Droit*)

Dans l'atmosphère chargée qui enveloppe actuellement les écoles catholiques de l'Ontario, en face des affirmations déconcertantes de certains membres du clergé de langue Anglaise, reconnaissant au gouvernement une autorité quasi suprême en matière d'enseignement, et faisant un crime aux Canadiens-français de résister aux injustes violences du département de l'instruction publique, il est bon de rappeler aux intéressés les vrais enseignements de l'Eglise à ce sujet; il est nécessaire de prouver aux parents, qui ont le plus dur du fardeau, que cette lutte n'est pas faite de certains exaltés, comme on le dit en certains quartiers, mais bien la conséquence de l'immixtion injustifiable du gouvernement dans la régie interne de nos écoles. Il y a un principe que l'on oublie trop facilement, c'est que l'école est le prolongement de la famille, et là le gouvernement n'a le droit d'intervenir que pour aider, rien autre chose.

Les injonctions, les subtilités des légistes, la force pourront nous condamner, mais rien au monde ne pourra effacer les droits ni enlever les devoirs que les parents chrétiens ont vis-à-vis de leurs enfants.

* * *

A PROPOS DE LA FETE DES ARBRES

(*La Presse*)

Plantons et faisons planter des arbres. Avec les petits arbres qu'ils planteront ou verront planter, nos enfants prendront de plus en plus racine dans le domaine familial; ils s'attacheront davantage au sol qui les aura vu grandir et ils chériront plus le coin de terre paternel. Et, certes, ils s'en trouveront bien.

Enseignons aux jeunes à apprécier les arbres, encourageons la conservation des bois, aux essences souvent si précieuses — telles les érablières—; stimulons le reboisement là où le besoin s'en fait sentir; protégeons surtout de plus en plus nos forêts contre les incendiaires, car elles sont l'unedenos inestimables richesses nationales.

Soumissions

POUR CHARPENTE D'ACIER

DES Soumissions scellées, adressées à J. B. Coté, Secrétaire, et marquées "Soumissions pour Pont Provencher", seront reçues jusqu'à midi le 20 juin pour fournir et ériger la superstructure pour le Pont Provencher au-dessus de la Rivière Rouge, entre Saint-Boniface et Winnipeg.

Plans, spécifications peuvent être vus et formes de soumissions obtenues aux bureaux de :

L'Ingénieur de la Ville, Saint-Boniface, Man.

L'Ingénieur de la Ville, Winnipeg, Man.

Contract Record, Toronto, Ont.

Pittsburg Testing Laboratories, Pittsburg.

Engineering News, New-York.

Strauss Bascule Bridge Co., Chicago, Ill.

Toute soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté ou caution d'une compagnie responsable pour $10,000.00.

La plus basse ou haute soumission ne sera pas nécessairement acceptée.

(Signé) J. B. COTE,
Secrétaire.

Hôtel-de-Ville, St. Boniface, Man.

27-29

Soumissions

DES Soumissions cachetées adressées au soussigné et marquées sur l'enveloppe "Soumission pour l'Ecole Pensionnat de Portage la Prairie," seront reçues jusqu'au 20 mai 1914 à midi pour l'érection d'une nouvelle école pension indienne à Portage la Prairie.

Les plans et spécifications peuvent être consultés à l'Office Indien à Winnigeg et à l'Office de l'Agent du Département Indien à Portage la Prairie, Manitoba, ou peuvent être obtenus sur demande au Département.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté par une banque à charte et d'une valeur de dix pour cent du montant de la soumission payable à l'ordre du soussigné. Ce chèque sera confisqué si la ou les personnes soumissionnant refusent de ratifier leur contrat par écrit, où l'ayant fait, ne le mènent pas à bonne fin.

Si la soumission est refusée le chèque sera retourné,

On ne sera tenu d'accepter d'une façon obligatoire aucune soumission, même la plus basse.

L'insertion de cette annonce sans autorisation préalable ne sera point payée.

DUNCAN C. SCOTT,
Député Surintendant Général des Affaires Indiennes.

Département des Affaires Indiennes,
Ottawa, 21 avril 1914. 26-27

Soumissions

DES Soumissions cachetées marquées "Provisions et Fournitures pour l'Eclairage de la Police Montée des Provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan" et adressées au soussigné, seront reçues jusqu'au jeudi 4 juin 1914 à midi.

Des formules imprimées contenant complètes informations au sujet des articles requis et leur qualité peuvent être obtenues sur application, à chaque poste de la police montée de la Province où à l'office du soussigné.

Aucune soumission ne sera acceptée si elle n'est écrite sur les formes requises.

On ne sera obligé d'accepter formellement aucune soumission même la plus basse.

Chaque soumission dait être accompagnée d'un chèque accepté par une banque canadienne, ou d'une note promissoire d'un montant de 5 pour cent de la valeur totale des articles faisant partie de la soumission.

Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de ratifier sa soumission par un contrat écrit si demandé de le faire, ou s'il ne mène pas à bonne fin le dit contrat.

Si la soumssion est refusée le chèque sera retourné.

Les journaux insérant la susdite notice sans avertissement préalable de notre part ne seront pas payés.

LAURENCE FORTESCUE,
Controleur.

28-29

De par le Monde

Une prime à la paternité

Le gouvernement allemand projette d'allouer prochainement des gratifications annuelles aux fonctionnaires pères de famille.

Ces primes à la paternité seraient fixées d'après l'échelle suivante; pour les hauts fonctionnaires: 200 marcs par enfant; pour les fonctionnaires moyens: 150 marcs, et pour les employés subalternes: 100 marcs.

Dans chacun de ces cas, la gratification ne pourra être allouée que pour un minimum de trois enfants.

Le prochain Consistoire

Rome.—Le consistoire que tiendra le pape le 25 mai courant, sera l'un des plus importants pour l'Amérique du Nord, qui sera représentée pour la première fois par quatre cardinaux — Gibbons, Farley, O'Connell et Falconio et par un grand nombre d'archevêques, d'évêques et de prélats américains et canadiens. L'on croit qu'il y aura en cette circonstance dans la ville Eternelle cent archevêques, évêques et monsignors, avec leurs secrétaires ecclésiastiques, tant des Etats-Unis que du Canada. Mais il en viendra aussi proportionnellement des autres pays du monde, ce qui fera de la cérémonie l'une des plus grandioses qui se soient encore vues au Vatican.

Pie X présidera le Consistoire secret et proclamera lui-même les nouveaux cardinaux. La cérémonie aura lieu dans une salle spécialement décorée du Vatican. Sa Sainteté prononcera d'abord une allocution sur les devoirs et les responsabilités des princes de l'Eglise, puis appellera successivement les élus. Ceux-ci répondront à leur tour de rôle et viendront accompagnés de deux cardinaux, baiser la mule et l'anneau du pape. Le Saint-Père distribuera finalement les chapeaux et donnera à tous l'accolade de paix.

Au nombre des nouveaux cardinaux l'on remarque Mgr Bégin, archevêque de Québec, Canada, le deuxième de ce pays, appelé à ce haut poste de distinction, Mgr della Chiesa, archevêque de Bologne, qui fut une figure proéminente sous le pontificat de Léon XIII, sous secrétaire d'Etat et l'un des plus dévoués collaborateurs de feu le cardinal Rampolla; Mgr de Bettinger, archevêque de Munich; Mgr de Hartman, archevêque de Cologne; Mgr Piffi, archevêque de Vienne; Mgr Chernoch, archevêque de Strigonia; Mgr Sevin, qui deviendra primat de la France.

Le féminisme à la Chambre des Lords

Londres.—Le comte de Selbourne a proposé en seconde lecture à la Chambre des Lords, un bill accordant le droit de vote au Parlement à toutes les femmes qui ont déjà ce droit dans les municipalités.

Le comte de Selbourne croit que un million de femmes bénéficieront de cette mesure, et qu'il n'est que juste d'accorder le droit de vote aux femmes qui paient des taxes.

Le baron Newton et le vicomte Haldane ont pris la parole sur ce sujet. Ce dernier croit que les temps sont proches où il faudra admettre les femmes dans la résolution des problèmes sociaux.

Salut Royal

Montréal.—C'est en l'honneur du quatrième anniversaire de l'accession au trône de S.M. George V que le salut royal de 21 salves a été tiré à midi sonnant, sur le Champ de Mars, par la troisème Batterie de Campagne de l'Artillerie Canadienne, sous le commandement du major A. McNaughton.

Le deuil causé à la cour d'Angleterre par la mort du duc d'Argyle a fait annuler les joyeuses cérémonies coutumières à un tel anniversaire. Le défunt n'était pas de sang royal, mais il avait épousé la princesse Louise, la tante du roi, et on accorde à sa mémoire les honneurs royaux. C'est le deuxième deuil de ce genre qui frappe la famille royale dans ses alliances, depuis l'avènement de George V. Le premier fut causé par la mort du duc de Fyfe, beau-frère du roi.

Au cours des quatre années de son règne, le roi George, rompant avec la tradition, a visité, accompagné de la reine, les coins les plus reculés de son vaste empire. C'est en effet, en 1912 qu'il inaugura Delhi, la ville des grands Mogols, comme capitale de l'empire d'Orient, et c'est là qu'il fut sacré empereur. Et l'on croit qu'avant peu, Leurs Majestés visiteront tous les autres Dominions de l'empire britannique. Le roi George les connait du reste pour les avoir visités, avant son couronnement, soit comme enseigne de vaisseau, soit comme prétendant au trône.

Sa Majesté, sans vouloir empiéter sur les prérogatives d'un monarque constitutionnel s'est fait une politique de se tenir en rapports intimes avec les intérêts immédiats ou éloignés de son vaste empire.

Sa Majesté aura 49 ans le 3 juin prochain. Elle a été couronée à 45 ans, soit 15 ans plus tôt que ne le fut son illustre père Edouard VII, le pacificateur.

La métropole a grandi depuis quelques années, et ce salut royal qu'on entendait autrefois jusqu'aux extrêmes limites de la zône des habitations, n'intéresse plus guère que les passants et les riverains du Champ de Mars.

Mais c'est l'étiquette royale et cela ne manque pas de caractère.

Il y avait tout de même une foule nombreuse de curieux sur le Champ de Mars à midi.

Fête des fleurs à Québec

Québec.—On organise pour le 27 mai une fête de fleurs au bénéfice de l'hôpital anti-tuberculeux. Quatre cents jeunes filles vendront des fleurs aux passants dans les rues de Québec. Cette fête est sous le patronage de Lady Langelier, de Lady Gouin et de Madame Colin Sewel.

La population de l'Australie et du Canada

Ottawa. — Le département du commerce du Canada vient de recevoir un rapport démontrant l'augmentation de la population de l'Australie et du Canada de dix ans en dix ans, de 1851 jusqu'à ce jour. Dans les 60 dernières années, l'augmentation de la population en Australie a été de 4,131,012, pendant que dans la même période l'augmentation au Canada était de 4,822,234. Voici un tableau démontrant l'augmentation dans les deux pays:

Année	Australie	Canada
1851	437,665	2,384,409
1861	1,168,149	3,171,518
1871	1,700,888	3,689,257
1881	2,306,736	4,324,810
1891	3,240,985	4,833,239
1901	3,824,913	5,371,315
1911	4,568,707	7,206,643
1912	4,733,359	7,467,000
1913	4,872,158	7,758,000

Mgr Roy co-adjuteur du Cardinal Bégin

Québec.—Nous apprenons de source très autorisée que le cardinal Bégin, dès qu'il aura reçu la pourpre romaine, demandera à Sa Sainteté de nommer sa grandeur Mgr Paul-Eugène Roy, comme son co-adjuteur, au siège archiépiscopal de Québec, "cum futura successione." On sait que Mgr Roy n'est actuellement que l'auxiliaire de l'archevêque de Québec sans droit à la succession de Mgr Bégin. Or ce dernier aurait résolu de demander à Rome de faire de Mgr Roy, son successeur.

Il est admis que lorsqu'un prélat est fait cardinal, la première supplique qu'il adresse au pape n'est jamais refusée. Telle est la supplique que le nouveau cardinal adressera à Pie X.

On a beaucoup mentionné le nom de Mgr Mathieu comme successeur probable de Mgr Bégin. Mais on nous assure que le choix de Mgr Bégin s'est porté sur son auxiliaire qui a été son principal collaborateur dans les œuvres d'action sociale, qu'il a entreprise depuis plusieurs années.

Sa Grandeur Mgr Roy serait donc prochainement coadjuteur du cardinal Bégin "cum futura successione" et partant serait le prochain archevêque de Québec.

Mme NORDICA

Madame Lilian Nordica, la grande cantatrice, est morte à Java, victime de la pneumonie.

Les étudiants Belges

Bruxelles.—

Une démonstration vient d'être organisée dans cette ville par le comité hispano-américain de Bruxelles en faveur du Mexique et contre les Etats-Unis. Plusieurs centaines de personnes y ont pris part, parmi lesquelles on remarquait des quantités d'étudiants des universités de Bruxelles, Liège et Louvain. Les manifestants, drapeaux en tête, se sont rendus à la légation mexicaine, où des discours ont été prononcés sur les agressions des Américains au Mexique.

M. Carlos Pereyra, ministre du Mexique, a paru devant la foule et a répondu que la communauté de sentiments des pays de l'Amérique latine, en face de l'agression étrangère montrait la solidarité qui existe entre ces divers pays.

Duel Caillaux-d'Aillières

Paris.—M. Joseph Caillaux, ancien ministre des Finances, et M. Ferdinand d'Allières, qui était le concurrent de M. Caillaux dans les dernières élections se sont battus au pistolet.

M. d'Aillières a fait feu deux fois sans atteindre son adversaire. M. Caillaux a tiré en l'air.

Les duellistes avaient été placés à 25 pas l'un de l'autre. La rencontre eut lieu dans le Parc des Princes.



Soumissions

DES Soumissions cachetées marquées Soumissions pour Chaudières et Fournaises, seront reçues par le soussigné jusqu'au samedi 23 Mai pour les chaudières et fournaises nécessaires pour la nouvelle Salle de Pouvoirs de Winnipeg.

Plans et spécifications peuvent être consultés à l'office de l'Architecte Provincial, No. 261 rue Fort, Winnipeg.

Les soumissions doivent être accompagnés d'un chèque accepté d'une valeur de 5 (cinq pour cent) du montant de la soumission, lequel chèque sera confisqué en faveur du Gouvernement Provincial au cas où le soumissionnaire refuserait de ratifier son contrat par écrit, où l'ayant fait négligerait d'en exécuter toutes le sconditions.

Aucune soumission, même la plus basse ne sera obligatoirement acceptée.

W. H. MONTAGUE,
Ministre des Travaux Publics.

Winnipeg, Man.,
18 avril 1914. 25-28

FEUILLETON DU *MANITOBA*

UNE DE PERDUE DEUX DE TROUVEES

PAR

GEORGE DE BOUCHERVILLE

No. 32

(*Suite*)

"Je fus un grand mois, sans recevoir aucune nouvelle. J'attendis encore deux semaines; enfin n'en pouvant plus d'impatience et d'inquiétude, je me rendis à Sorel.

"Eléonore n'était plus chez Mme Deguise; elle était retournée chez son père. J'appris dans le village qu'il avait résolu de lui faire épouser le docteur G***, jeune médecin de la ville de Montréal, qui l'avait demandée en mariage. Je résolus de voir secrètement Eléonore, et je profitai d'un voyage que son père fit quelques jours après, pour la faire consentir à me suivre dans l'état de Vermont, où un ministre protestant de St-Albans nous maria, sans aucune difficulté. Le surlendemain je la ramenai à Sorel, où son père n'était pas encore revenu.

"J'étais coupable; je fus la cause de cette faute qui devait avoir pour nous deux de si tristes résultats. — Pauvre enfant n'ayant point subi la douce influence des conseils d'une mère qu'elle avait perdue dans son bas âge; n'ayant pour la guider que la volonté d'un père, qui l'aimait et voulait son bien sans doute, mais qui ne savait point parler au cœur de sa fille ; elle accepta ma proposition autant peut-être pour échapper au mariage que lui destinait son père, que par amour pour moi.

"Nous étions mariés. Au bout detrois jours il fallut nous séparer; son père devait arriver dans le cours de la journée.

"Il avait été convenu, entre Eléonore et moi, qu'elle m'écrirait à St-Ours; et au cas où son père serait inflexible, que j'irais dans les Etats-Unis, gagner quelqu'argent.

"Le père d'Eléonore fut inflexible, il lui défendit de parler de moi. Elle n'avait pas osé lui déclarer notre mariage. — Ainsi, je me décidai à quitter le pays.

"Trois ans après, au retour d'un long et pénible voyage que je fis, à bord d'un vaisseau baleinier, dans la mer Pacifique, je revins à Boston, le cœur plein de joie et d'espérances. Par mon économie, mon travail, ma persévérance, j'avais réussi à amasser une somme de cinq cents piastres. Oh ! comme je saluai, avec des palpitations d'ivresse et de bonheur, le pavillon anglais qui flottait à l'artimon d'un trois mâts, qui sortait du port de Boston. Je croyais voir un navire venant de Montréal, comme on en voyait quelquefois passer à Sorel.... Sorel ! mon pays, mon Canada, ma terre promise !

"Je ne restai à Boston que le temps nécessaire pour règler mes comptes avec les armateurs; et dès le lendemain j'étais en route pour le Canada.

"Madame Deguise était morte, laissant une petite rente à sa mère qui demeurait dans le village de Sorel, en pension chez des braves ouvriers. Son père l'avait chassée de chez lui, quand il apprit son mariage. Tu étais né, mon fils!...

"Je restai deux mois à Sorel. Au bout de ce temps je reçus une lettre de l'un des armateurs pour le compte duquel j'avais fait le voyage de la pêche à la baleine. Il m'offrait du service comme second, à bord d'un navire qu'il expédirait au Cap de Bonne-Espérance, avec part dans les profits.

"L'offre était avantageuse. j'étais pauvre; le voyage ne pouvait durer que huit mois, tout au plus; j'acceptai. Ta mère ne pouvait supporter l'idée de me voir partir. Nous eussions bien voulu faire célébrer notre mariage devant l'église, mais le curé exigeait le consentement de M. de M*** qui s'y refusait obstinément. Il fut donc convenu que nous attendrions l'âge de majorité de ma chère Eléonore et mon retour.

"Hélas ! nous ne devions plus nous revoir.

. . . .

"Les premiers jours de notre voyage furent assez beaux, mais le deuxième jour un vent du nord-est s'éleva avec violence. Nous eûmes une tempête qui dura deux jours. Le navire qui était vieux, faisait eau en plusieurs endroits. Les pompes ne suffisaient pas; il fallut se décider à quitter le navire. Par malheur il ne restait plus que la petite chaloupe, la grande ayant été enlevée durant la tempête. On tira au sort pour savoir quels seraient les dix qui s'y embarqueraient. Deux de mes camarades et moi furent désignés comme devant rester sur le navire, qui ne pouvait tarder à s'enfoncer.

"Cependant, malgré notre effroyable position, nous ne perdîmes pas courage ni tout espoir. Nous fîmes un petit radeau, que nous avions solidement attaché avec des cordages.

"A peine nous étions-nous éloignés de quelques arpents du navire, que nous le vîmes plonger en avant, puis se relever lentement; un instant après, le pont, cédant à la pression de l'eau, se rompit avec un bruit sourd, une masse d'eau jaillit comme une trombe, toute la mâture du navire trembla, puis il s'enfonça dans les abîmes pour ne plus reparaître.

"Toute la nuit suivante nous fûmes ballotés au gré des vagues: notre petite voile blanche suffisait à peine pour nous diriger.

"Vers deux heures de l'après-midi, nous crûmes distinguer un navire dans le lointain. C'en était un en effet; c'était un brick anglais qui faisait route pour Calcutta. Il nous avait aperçus, et nous recueillit à bord.

"Je m'étais rendu utile dans le voyage. Le capitaine me proposa de me charger d'une pacotille qu'il voulait envoyer à Canton. J'achetai à Calcutta plusieurs caisses d'opium. Mon voyage à Canton fut heureux. Je vendis avec profit la pacotille que m'avait confiée le capitaine, ainsi que mon opium. Revenu à Calcutta j'y trouvai mon capitaine auquel je rendis compte de mes transactions. Il frêta une barque qu'il expédia à Manille; je m'embarquai comme subrécargue, avec un joli assortiment de marchandises que j'avais acheté pour mon compte. Je fus heureux; et après avoir vendu ce que j'avais emporté, je pris à Manille passage sur un trois-mâts Américain qui retournait à Boston, où j'arrivai dix-huit mois après mon départ.

"Les armateurs, chez lesquels je me rendis en débarquant, me croyaient mort depuis longtemps. Ils n'avaient jamais entendu parler ni de mes compagnons laissés sur le navire, ni de moi, depuis notre naufrage.

"Ceux qui avaient quitté le navire naufragé dans la chaloupe, furent recueillis par un des vaisseaux de la compagnie des Indes qui retournait en Angleterre; d'où ils revinrent à Boston rendre compte aux armateurs de ce qui leur était arrivé.

"Ma femme avait appris mon naufrage. La nouvelle s'en répandit à Sorel et dans la paroisse de St-Ours, avec celle de ma mort. Mon pauvre vieux père ne put supporter ce choc; il était malade et cette funeste nouvelle hâta sa mort, qui arriva quelques mois après.

"Pendant douze mois, Eléonore fut inconsolable. Elle fit une grave maladie, qui la conduisit à deux doigts de la tombe.

"Son père, profitant des terreurs de la mort, et de l'affaissement physique et moral de ma pauvre femme—ah ! c'est la dernière fois que je dois l'appeler ainsi, — lui persuada que notre mariage était nul; que de continuer dans cet état, c'était un crime, un sacrilège !... Ma bonne et sainte Eléonore je te pardonne !.. Tu me croyais mort. Tu oubliais notre mariage !.... Pour rentrer dans les bonnes grâces de ton père, tu consentis à prendre pour époux un homme de son choix... Ah ! je sais les pleurs que tes yeux ont versés !... Assez, assez ! n'en parlons plus.

"Pierre, mon bon fils Pierre, tu la reverras... ta mère."

. . . .

La lecture du mémoire de M. Meunier, dont nous venons de donner quelques fragments, occupa Pierre de St-Luc une partie de la matinée, et fit une profonde impression sur son esprit. La première partie du mémoire, écrite aux jours de jeunesse de M. Meunier, avait fait place dans la seconde, à des réflexions plus sérieuses et plus solennelles. Cette seconde partie avait été commencée quelquetemps après la mort de la seconde femme de M. Meunier, et terminée quelques semaines seulement avant l'époque où commence cette histoire. Nous faisons, pour le présent, grâce au lecteur de cette seconde partie, nous réservant, si les circonstances le requièrent, le droit d'en citer plus tard quelques extraits.

A mesure que Pierre de St-Luc, auquel nous conservons ce nom, avançait dans la lecture du mémoire, il lui avait semblé entendre une voix de l'autre monde, lui parlant par d'au-delà la tombe, et dont les paroles lui arrivaient, après s'être épurées au tamis du linceul mortuaire; d'abord un peu indistinctes, puis peu à peu plus graves, plus profondes, plus solennelles. Absorbé dans un saint recueillement, son âme avait, si je puis m'exprimer ainsi, spiritualisé les paroles de son père, les dépouillant de tout ce que la plume leur avaient empreint de faiblesse humaine, pour n'y voir que l'expression d'un pensée divine, qui lui donnait, dans son père, une grande leçon et lui offrait un grand enseignement.

Pierre de St-Luc ne discuta pas les actions de l'homme; il ne vit qu'un père ! Dans Eléonore de M***, il ne jugea pas la femme... Cette femme, c'était sa mère ! Un fils ne juge pas sa mère !... Ce serait un blasphème !

Son esprit ne s'arrêta pas un seul instant à questionner la suffisance des motifs qui avaient porté son père à lui cacher sa naissance et son nom: il l'avait voulu ainsi; cela suffisait. Peut-être quelqu'un pourrait-il être à cet endroit un peu plus difficile que Pierre de St-Luc, et ne pas trouver les raisons du père Meunier suffisantes; cependant quand on vient à considérer l'extrême jeunesse de Pierre, au moment où M. Meunier le fit venir à la Nouvelle-Orléans; quand on considère qu'il fallut dire à cet enfant: "que sa mère était la femme d'un autre," on conviendra peut-être qu'il pouvait répugner à l'homme d'ouvrir une plaie si profondément douloureuse. Plus le père tarda à s'ouvrir à son fils plus il lui devint difficile de le faire. Plus tard, M. Meunier contracta un second mariage; alors il lui devenait impossible d'avouer l'existence d'une première femme, sans s'exposer aux conséquences pénales du crime de bigamie. Ce qu'il avait de mieux à faire, après avoir fait mal, c'était de se taire; et il se tut.

Pierre de St-Luc, associant dans sa pensée l'image de son père et celle de sa mère, demeura longtemps plongé dans de profondes réflexions; puis il plia avec soin le mémoire qu'il replaça dans la cassette, d'où il tira les lettres de sa mère. Il les prit dans ses mains; et après en avoir examiné les cachets, il les baisa avec respect les uns après les autres, et les remit à leur place après les avoir lues.

Il était près de onze heures, quand Pierre de St-Luc se fit servir son déjeuner, qu'il prit sans dire un mot, et sans faire une seule question aux nombreux esclaves de la maison, qui venaient lui apporter, les uns un bouquet de violettes, les autres une corbeille de fruits, ou toute autre chose que ces bons serviteurs croyaient pouvoir lui faire plaisir.

—Où est Pierrot? demanda-t-il aussitôt qu'il eut fini son déjeuner.

—Li l'été couri voir c'te jiment savage, du laquelle tout l'imonde parlé tant ! répondit le vieux Jacques, qui arrivait de la cuisine.

Pierre fit un léger mouvement d'impatience, qu'il réprima quesqu'aussitôt.

—Eh bien, Jacques, tu vas venir avec moi. Et il prit son chapeau et sortit avec le vieil esclave, qui le conduisit à l'endroit du cimetière où avait été enterré M. Meunier.

Agenouillé sur la tombe de son père, la tête nue et baissée sur sa poitrine, il demeura longtemps dans cette position, sans que les allées et venues continuelles des curieux et des visiteurs le dérangeassent un seul instant de sa profonde rêverie, et de la religieuse offrande que lui dictait sa piété filiale.

Quand il retourna à son logis, il donna l'ordre de dire "qu'il n'était à la maison pour personne;" se soustrayant ainsi à toutes les visites, qui ne cessèrent de lui arriver tout le reste de la journée. Il était devenu tout d'un coup le héros de la Nouvelle-Orléans; et c'était à qui irait lui en faire le compliment. Quelques-uns par amitié, plusieurs par devoir et le plus grand nombre par curiosité, comme toujours.

Il passa une partie de la nuit à écrire à chacun des gérants de ses diverses habitations, de lui envoyer au plus tôt un état des différentes fermes, du nombre et de la conduite des nègres, et du montant de boucauts de sucre et de barils de mélasse disponibles, leur annonçant en même temps sa prochaine visite. Il écrivit à tous les agents et courtiers de feu M. Meunier, les priant de venir le voir au plus tôt pour régler leurs comptes.

FIN DU TOME PREMIER

TOME DEUXIEME

CHAPITRE XXVIII

CABRERA

Sir Arthur Gosford, après avoir fait tous les préparatifs nécessaires, n'attendait plus que Lauriot et ses hommes, pour se mettre à la poursuite de Cabrera.

Sir Arthur, de temps en temps, regardait du côté de la rue Canal, puis reportait, impatienté, ses regards sur sa montre, dont l'aiguille marquait quatre heures. Deux voitures de louage attendaient devant la porte de l'hôtel St-Charles; Trim était assis auprès du cocher, et Tom s'étendait complaisamment sur les coussins de l'une d'elles, ayant à côté de lui deux carabines, dont l'une, remarquable par sa longueur et l'épaisseur de son canon, était un présent que le capitaine avait fait à Trim.

—Enfin ! les voilà, s'écria sir Arthur, en prenant une caisse de pistolets et un superbe fusil à deux coups qu'il déposa dans le cabriolet à deux places, qu'il s'était réservé pour lui et Lauriot. En effet, c'était Lauriot qui arrivait, accompagné de huit hommes de choix, armés de carabines et de pistolets.

—Montez dans ma voiture, M. Lauriot; placez vos hommes dans celle-là, et partons, dit sir Arthur.

—Allons, vous autres, montez vite ! nous sommes un peu en retard, nous n'avons pas de temps à perdre, cria Lauriot à ses hommes, tout en prenant son siège à côté de sir Arthur.

—En route maintenant et fouette cocher.

Le léger cabriolet de sir Arthur partit au grand trot de son cheval, tandis que la voiture attelée de quatre vigoureux chevaux qui suivait par derrière, ébranlait le pavé sous le poids de ses roues.

La distance qui sépare la Nouvelle-Orléans de Carolton fut bientôt franchie.

—Qu'allons-nous faire maintenant, M. Lauriot? lui dit sir Arthur, aussitôt qu'ils eurent renvoyé les voitures.

—D'abord, nous allons acheter des provisions et quelques ustensiles, pendant que quelqu'un ira faire préparer une embarcation, et nous traverserons aussitôt que possible.

—C'est bien, M. Lauriot, vous êtes le chef de l'expédition, et nous suivrons vos ordres, répondit sir Arthur. Voici de l'argent pour acheter tout ce qu'il faudra. Je vais aller voir à l'embarcation.

Les emplettes furent bientôt faites, et vingt minutes après, ces douzes hommes débarquaient sur la rive opposée du Mississipi. Jusque-là, les difficultés n'avaient pas été grandes, mais ici elles commençaient. Ils ignoraient la route que pouvait avoir pris Cabrera, quoique tous fussent d'opinion qu'il était probable qu'il avait gagné les prairies. Il pouvait dans ce cas être passé par le bayou Latreille, qui prenait dans les cyprières, à deux lieues plus bas de l'endroit où ils étaient débarqués; peut-être par le bayou Goglu; où bien avait-il poussé plus haut, pour prendre le bayou Tigyon près de la paroisse St-Bernard. Tous ces bayous sortaient des cyprières, qui se trouvaient en arrière de la deuxième ou troisième concession des terres sur le bord du Mississipi. Il était extrêmement difficile de pouvoir trouver la source de ces bayous à travers les bois et les cyprières, à moins de connaître parfaitement les sentiers qui y conduisaient. Lauriot connaissait assez bien le chemin qui menait au bayou Goglu, qui se trouvait presqu'en face de l'endroit où ils étaient débarqués, mais il ne connaissait pas les autres bayous. Ces trois bayous aboutissaient bien tous à la baie Barataria, mais il était de toute nécessité qu'ils sussent au juste, si Cabrera s'était bien embarqué pour les prairies. Il n'était pas impossible qu'il eut monté jusqu'au bayou Lafourche.

Lauriot ayant communiqué ces réflexions à sir Arthur, appela ses gens pour avoir une consultation. La plupart étaient d'avis de se rendre de suite au bayou Goglu, qui n'était pas à plus d'une lieue de là.

—Et toi, Trim, qu'en pensestu? lui demanda sir Arthur.

—Moué pensé, y été mieux de diviser nous en deux moqués, moqué pou bayou Latreille, moqué pou bayou Goglu. Moué conné bayou Latreille; moué savé y avé piroques là, et au bayou Goglu itou.

—C'est bon, je crois que tu as raison, Trim, lui dit Lauriot: tu vas aller au bayou Latreille, et si là tu découvre quelque chose, tu viendras nous chercher, car je ne connais pas ces chemins entre les deux bayous. Si tu ne penses pas que Cabrera soit passé par là, tu viendras nous rejoindre avec les hommes qui vont t'accompagner.

Trim, Tom et quatre hommes partirent pour le bayou Latreille. Ils portaient tous à leur ceinture une paire de pistolets, un *bowie knife*, et une carabine sur l'épaule. Sir Arthur, Lauriot et les autres prirent le sentier qui conduisait au bayou Goglu.

Le soleil était depuis quelque temps descendu sous l'horizon, et lesombres de la nuit commençaient à se répandre sur la campagne. Trim se mit à la tête de son parti, et le conduisit, en suivant la rive du Mississipi, jusqu'à près d'une lieue plus bas que l'endroit où ils avaient débarqué; de là il prit à travers les champs et alla droit au grand bois. Quand ils arrivèrent au bois, la nuit était tout à fait tombée, et l'obscurité de la forêt était si profonde, qu'ils avaient de la peine à distinguer à deux pieds en avant. Trim s'arrêta un instant, jeta un coup d'œil rapide sur les différents arbres qui bordaient la lisière de la forêt, et satisfait de son examen, il s'enfonça dans le bois. Il n'y avait ni sentier, ni aucune marque qui semblât pouvoir lui indiquer son chemin; cependant il marchait avec rapidité, droit en avant, sans dévier à droite ni à gauche. Tom le suivait de près, et les autres étaient obligés de courir, pour ne pas s'en éloigner. Ils gardaient tous un profond silence. Après une quarantaine de minutes de marche dans la forêt, Trim s'arrêta, prit une allumette chimique, et, la frottant contre la manche de son gilet, l'alluma. Il fit un feu de branches sèches qui, en quelques instants, jeta une assez vive lumière sur les arbres d'alentour.

(*A suivre*)

NOTICE

WHEREAS the trustees of the School District of St. Boniface, No. 1188, have passed a By-law No. 48, for the purpose of borrowing the sum of Two Hundred Thousand ($200,000.00) Dollars of which thirty-three thousand five hundred is to pay for a school site situate in Ward No. 4 of the City of St. Boniface; one hundred and sixty-one thousand dollars is to pay for the erection of a school building thereon; five thousand five hundred dollars is to pay for the furniture of said school;

AND WHEREAS the trustees of the said school district of St. Boniface No. 1188, have requested the Council of the City of St. Boniface to submit said By-law No. 48 to the ratepayers entitled to vote thereon, pursuant to "The Public Schools Act."

NOTICE is hereby given that the Council of the City of St. Boniface, by its By-law No. 1064 has enacted that the voting on the By-law No. 48 of the said School District of St. Boniface, No. 1188, shall take place on Tuesday, the Nineteenth day of May, A.D. 1914, between the hours of nine o'clock in the forenoon to eight o'clock in the afternoon of said day, and for the purpose of taking the votes of the duly qualified ratepayers to vote on the said By-law. The following places shall be the places where the votes are to be taken :

Ward No. 1.—Polling Place No. 1, at or near the corner of Provencher Avenue and Lafleche Street ;

Ward No. 2.—Polling Place No. 2, at or near the corner of Tache Avenue and Notre Dame Street ;

Ward No. 3.—Polling Place No. 3, at or near the City Hall;

Ward No. 4.—Polling Place No. 4, at or near the Fire Hall No. 2 ;

Ward No. 5.—Polling Place No. 5, at or near the Fire Hall No. 2.

The Mayor shall at his office, at four o'clock in the afternoon of the Eighteenth day of May, A.D. 1914, appoint persons to attend at the above five polling places and at the final summing up of the votes by the City Clerk of the City of St. Boniface, respectively, on behalf of the persons interested in and promoting or opposing the By-law respectively.

On Thursday, the Twenty-first day of May, A.D. 1914, at his office, in the City Hall, at the hour of twelve o'clock noon, the said City Clerk shall sum up the number of votes given for and against the said By-law.

Dated at the City Clerk's office, City of St. Boniface, this Twenty-seventh day of April, A.D. 1914.

(Seal) J. B. COTE,
City Clerk.

26-28

Prière à nos correspondants de nous adresser leurs communications au plus tard le lundi, et de n'écrire que sur un seul côté du papier.

Page du Cultivateur

Le Nouveau College d'Agriculture du Manitoba

En 1902 une commission fut désignée et chargée de voir s'il y aurait avantage à établir une institution enseignante pour les jeunes cultivateurs de l'Ouest. De cette mesure naquit le collège d'agriculture du Manitoba. Le rapport de cette commission fut si favorable qu'une loi fut adoptée en 1903 pourvoyant à l'établissement d'un collège d'agriculture.

Le collège d'agriculture du Manitoba s'est ouvert en 1906, le nombre total d'élèves dans les cours réguliers d'hiver était alors de 83. Aujourd'hui l'assistance aux cours réguliers d'hiver est de 338, et elle est de près de 600 pour les cours abrégés en l'année 1913.

Le développement du collège a été si rapide qu'en 1910 on s'est vu obligé de transporter l'institution entière à un emplacement plus avantageux. La situation actuelle est à St-Vital, au sud de Winnipeg, et l'emplacement occupé est d'environ 437 acres.

BÂTIMENTS ET AMÉNAGEMENT

Les bâtiments sont vastes et commodes; ils fournissent toute la place voulue pour 500 ou 600 élèves pendant l'hiver ou un nombre égal pendant l'été.

Le nouveau collège comprend les bâtiments suivants: les bureaux qui occupent 173 pieds sur 100 pieds; un laboratoire de chimie et de physique, 78 pieds sur 90 pieds; un pavillon de l'horticulture et de la biologie, 90 pieds sur 110 pieds, avec serres attachées; un bâtiment du génie agricole, à trois étages, 150 pieds sur 100 pieds; un pavillon de laiterie, 60 pieds sur 40 pieds, à deux étages et soubassement; un auditorium, 100 pieds sur 100 pieds; les résidences des jeunes gens et des jeunes filles se composent de deux bâtiments à quatre étages, de 220 pieds de long, et de deux ailes chacune de 150 pieds de long, avec gymnase. Il y a également un pavillon de 150 pieds sur 60 pieds pour l'appréciation du bétail, avec chambre d'abattage, chambre de dépeçage et réfrigérateurs; une chambre centrale pour l'appréciation du bétail; un laboratoire d'art vétérinaire; une chaufferie de 100 pieds sur 110 pieds, où sont installées quatre bouilloires de 800 chevaux; une basse-cour de 40 pieds sur 60 pieds. Il y a aussi l'écurie, la bouverie, la porcherie et plusieurs poulaillers. Tous ces bâtiments, à l'exception des granges, ont été construits à l'épreuve du feu.

Le coût total des bâtiments et de l'outillage est d'environ trois millions de dollars.

OUVERTURE OFFICIELLE

L'ouverture officielle du nouveau collège a eu lieu l'après-mdii et le soir du 17 février. Les divers bâtiments ont été inspectés en cette occasion par 2,500 personnes.

Le soir une réunion a été tenue à l'auditorium du collège devant un auditoire de plus de 1,400 personnes. Le fauteuil présidentiel était occupé par l'honorable George Lawrence, Ministre de l'agriculture, qui exprima le plaisir qu'il ressentait de voir une assistance aussi nombreuse. Il déclara que le département et le gouvernement ont à cœur de faire tout ce qui était en leur pouvoir dans l'intérêt de l'agriculture et l'enseignement agricole dans la province. Il expliqua sommairement quelques-unes des entreprises en cours et donna l'assurance qu'il n'épargnerait rien pour que la province du Manitoba soit à la tête de toutes les provinces du Canada en ce qui concerne le progrès agricole.

LE BUT DU COLLÈGE

Le but du collège est d'apprendre aux jeunes gens et aux jeunes femmes à cultiver le sol de la façon la plus avantageuse et à développer la ferme sur des bases plus modernes, plus scientifiques et plus lucratives.

COURS

Les cours réguliers comprennent un cours de trois ans pour le diplôme d'agriculture et un cours de cinq ans pour le diplôme de bachelier ès-science agricole.

ENSEIGNEMENT ET PENSION

Le prix de l'enseignement pour les résidents du Manitoba est de $10 pour le cours du diplôme, et de $20 pour le cours de B.S.A. Les non-résidents, doivent payer $30 et $40 pour le cours du diplôme et le cours de bachelier respectivement.

Les autres honoraires sont les suivants: laboratoire, $3.50; fonds des malades, $2.00; examen médical, $1.00; garantie, $5.00; examens supplémentaires, $1.00 par sujet dans le cours du diplôme et $2.50 par sujet dans le cours du degré; degré d'agriculture $10.00. La pension et la chambre dans la résidence des garçons coûtent $4.25 par semaine.

SCIENCE MÉNAGÈRE

Les cours de ce département durent un et deux ans.

Les prix sont les suivants: instruction pour les élèves du Manitoba, $5.00; pour les élèves des autres provinces, $30.00; laboratoire; garantie, $2.00; fonds des malades, $2.00; pension et chambre dans la résidence des garçons $4.25 par semaine.

L'Industrie de la Vannerie

Voici ce que dit sur cette industrie *La Canadienne*, de Paris, dans son numéro du mois de mars dernier:

"En réalité, la vannerie est à la fois un métier et une industrie rurale.

"C'est un métier quand elle est exercée individuellement dans une localité par un artisan, seul ou aidé de sa famille, qui s'adrese directement au consommateur.

"C'est au contraire une industrie, quand elle est exercée collectivement dans une région, de façon continue ou intermittente, par tout un groupe de personnes, hommes, femmes et enfants, écoulant leurs produits à l'aide d'un intermédiaire qui les achète en gros et les revend aux grands magasins.

"En France, en Belgique, chaque commune d'importance possède un vanier. C'est un commerçant comme le boulanger et l'épicier, établi à son compte et payant patente; à la campagne, il travaille presque toujours en chambre, sans tenir boutique, tresse des berceaux ou des paniers grossiers, se contentant d'en fabriquer quelques-uns à l'avance, suivant les besoins, et de réparer "les vieux". Il remet des fonds et des anses à des objets déjà usés et au temps des vendages s'adjoint comme spécialité la confection des cercles de tonneaux, métier à vrai dire peu lucratif, mais pas fatigant et qui suffit à faire vivre chichement son homme.

"A la ville, le vannier est un boutiquier. A sa vitrine s'étalent, non seulement les objets d'un usage courant, mais les objets de luxe. Suivant l'importance de son commerce, il travaille seul ou occupe plusieurs ouvriers. Souvent il possède des oseraies; aussi, la saison de l'écorçage venue, loue-t-il à la journée femmes et enfants, qui préparent l'osier en s'accompagnant de chants joyeux et tapageurs.

"Mais dans certaines contrées, où l'osier croit en abondance, la vannerie a aussi pris le caractère d'une industrie. Dans toute une partie de l'ancienne Picardie, la Thierache, sur les bords du Rhône et dans la vallée du Petit-Morin, toute la population s'adonne à la vannerie. D'après Ardouin-Dumazet, auquel nous empruntons ces détails, les statistiques mentionnent plus de 20,000 personnes occupées par cette petite industrie rurale. Au dire du même auteur, la vie est pour elles très penible. Les gains sont souvent infimes et sont loin d'assurer même une modeste aisance à l'ouvrier.

"De toutes façons, considérée comme un métier ou comme une industrie, la vannerie est d'une extrême simplicité, et comme telle elle présente de nombreux et très appréciables avantages.

"Tout d'abord, elle ne nécessite qu'un très court apprentissage: la technique n'est rien, c'est avant tout une question de goût et de rapidité.

"La matière première est abondante, très répandue et à bon marché. L'osier et le jonc poussent sous tous les climats, surtout dans les terrains gras et humides, le long des rivières et des cours d'eau. Dans certains pays l'osier est regardé comme une plante sans valeur réelle marchande dont chacun peut disposer à sa guise. Pas d'installation à aménager, pas de matériel spécial et, par suite, pas de capitaux à engager.

"La manipulation se réduit à la coupe, à l'écorçage et à la fente de l'osier. Ce peut-être, pour ces deux dernières opérations, l'ouvrage des femmes et des enfants. La taille s'opère au sécateur ou à la serpette au ras de taille. Un couteau suffit pour l'écorçage et la fente.

"Quant à la préparation, elle consiste uniquement à tenir les bottes en un endroit un peu humide, pour que l'osier ne soit pas cassant et ne perde pas sa flexibilité.

"La carcasse autour de laquelle seront tressées les brindilles, ne nécessite pas davantage d'outillage particulier. Elle se monte avec des branches un peu fortes, souples et rondes.

"En somme, pas d'avances à faire, ou plutôt la seule qu'il y ait à craindre est une avance de temps, au cas où l'écoulement serait difficulteux. Cette crainte est d'ailleurs fort problématique, car la vannerie est d'un usage courant et se prête à des combinaisons infinies et variées. Corbeilles et paniers de toutes sortes et de toutes formes, tapis, claies et vans sont fabriqués en osier ou en jonc. Viennent les joyeux jours des vendanges, c'est la bonne saison pour le vannier, son époque de grande presse. Les vignerons tirent du fond de leurs vinées, hottes et paniers à remettre en état pour les récoltes prochaines, ainsi que les vieux cercles à demi-rompus des tonneaux et des cuves."

La vente des objets de vannerie serait d'autant plus facile ici qu'ils sont plus rares. Ces objets commanderaient de bons prix et seraient pour nombre de familles une source de revenus appréciables.

N'oubliez pas que l'imprimerie du MANITOBA est outillée pour faire toutes sortes de travaux d'impressions. Satisfaction garantie.

PAQUES

Les cloches de leur voyage
En nuage,
Avec la verte saison
Sont de retour : tout se dore
Sous l'aurore
Qui sourit à l'horizon.

Sur l'azur tiède et sans tache
Se détache
Un vol joyeux de ramiers,
Et pour fêter ce dimanche
Toute blanche
Fleurit la neige aux pommiers.

La voix d'airain vocalise
Dans la brise
La si sol fa mi do ré :
A ce chant plein d'allégresse
Se redresse
Le vieux coq mi-dédoré.

Montant du seuil des portiques,
Des cantiques
Clament Gloria Dei
Vers le ciel où l'hirondelle
Met son aile
Au reflet d'acier bleui.

Oui, de Bretagne en Provence
Tous en France
Les carillons ont chanté,
Car leur voix grave en délire
Semble dire :
Le Maitre est ressuscité !

A. L.

Le Mousse

Quand nous entrâmes à l'hôpital du Pharo, certes le coup d'œil n'était pas gai. Cette enfilade de figures violacées, cet alignement de petits lits blancs d'où sortaient des têtes plus blanches encore, effarées et maigres, déjà d'un autre monde, cet air de mort qui vous fouettait le visage, et tous ces râles en cadence, non, non, cela n'est pas gai, et d'instinct, on se dirigeait vers la grande fenêtre entr'ouverte ou l'air du dehors apportait un peu de chaleur et un peu de vie !

Mais le plus triste, c'était, justement, près de cette fenêtre dont le mistral faisait trembler les vitres, dans un coin de la salle, discrètement isolée, l'étroite couchette en fer où un enfant de douze ans, pâle et grêle, à figure de petite fille, s'en allait sans le savoir, et presque sans comprendre ! On faisait cercle autour de lui. Il était pourtant bien mal; celà se voyait, et les bonnes sœurs, en passant vous le disaient tout doucement; mais, près de lui, la mort apparaissait plus belle, et parmi tous ces agonisants, au milieu de ces condamnés dont aucun encore ne souffrait comme lui, il semblait que lui seul, précisément, ne dût pas mourir et qu'on le retrouverait, le lendemain, à sa vraie place, jouant aux billes dans le jardin, les cheveux au vent et les joues roses.

L'interne, au chevet du lit, racontait son histoire, simple et banale. C'était un petit mousse, un fils de matelot, dont la mère était morte, et puis le père, et que la grande famille des marins avait adopté. Il faisait les longs voyages, les interminables traversées à la voile, où l'on perd la notion du temps, et où, dans l'oisiveté du bord, les jours semblent des siècles. La semaine d'avant, après une année laborieuse, toute de travail et de dangers, le bateau venait de toucher à Marseille, le temps de se refaire un peu, de débarquer la marchandise, d'en embarquer, et de recommencer la vie errante, infatigable.

Cette escale à Marseille, avec quelle impatience le petit mousse l'attendait ! Et comme il était toujours le premier, à l'avant, guettant, par le brouillard des matinées, ou le soir, à la nuit tombante, ces signes bien connus qui lui montreraient enfin le port, non pas ces ports de rencontre où l'on ne s'arrête que par hasard et que l'on oublie dès qu'on les quitte, mais celui auquel en pense tout le long du voyage, où l'on a laissé son cœur au départ et qui vous met toujours ne fusse qu'un pauvre petit mousse, des larmes dans les yeux quand on s'y retrouve, enfin, après de longues séparations !

Sitôt le bâteau mouillé dans le vieux port, la quarantaine finie, tout le train-train du bord terminé, le petit mousse était débarqué des premiers et vous pensez si, dans l'entrainement du retour, la joie de se revoir entre amis, on avait oublié le choléra ! Tout le jour ce fut une fête, la promenade aux cabarets, les longues stations devant les éventaires de fruits, tout un arriéré de gourmandises à s'offrir... On lui avait bien recommandé pourtant de prendre garde, de se méfier surtout de ces bonnes pastèques marseillaises qu'il adorait, saignantes et juteuses, piquées de pépins noirs..... Ah ! oui ! il en mangea... Le lendemain, le petit mousse était au Pharo, à l'hôpital des cholériques !

C'est là que je l'ai vu, que je le vois encore, dans l'étroite couchette en fer, près de la fenêtre où l'on aperçoit la mer un peu houleuse, et là-bas, dans le vieux port, parmi tous ces navires au repos, la fine mâture du voilier, où il n'y a plus de mousse ! L'enfant semble dormir les yeux ouverts, ayant au front, malgré l'air frais, une moiteur qui perle en gouttelettes et, dans son regard qui s'éteint peu à peu, comme un renoncement de toute chose. Cependant, les petits bruits du monde arrivent encore à ses oreilles, des ombres passent devant lui; il peut se croire sur son bateau, à cette voix amie de la mer qui vient battre, tout en bas, contre les rochers du Pharo, et la blanche cornette de la sœur qui va, qui vient, toujours en mouvement dans la grande salle, lui fait l'effet sans doute, d'une de ces voiles de pêcheurs, comme il en a tant vu, par les temps calmes, le long des côtes !...

Tous les soirs, l'équipage va demander où il en est, dans la journée on ne peut pas, la rude besogne quotidienne est toujours là, qui vous tient. Mais, le soir, le travail fini, rien ne les empêcherait de monter... Ils vont tous, en troupe, tristement; sur les quais, au repos, les camarades les regardent passer avec un serrement de cœur, avec cette solidarité des marins pour les douleurs communes. Tout bas seulement, on chuchotte :

—C'est les gens de l'"Emilie" qui vont voir leur mousse...

—Eh bien, ma sœur ?

—Hélas !

La réponse ne varie guère: le petit mousse est mal, oh ! bien mal ! Le capitaine retourne vers ses hommes qui n'osent pas questionner :

—Toujours la même chose, dit-il...

Et, par le même chemin, ils s'en reviennent encore plus tristes.

—Et bien ?... demandent les camarades sur les quais.

—Ça ne va pas !

—Pauvre bougre !

Il va falloir repartir pourtant ! Tant qu'il a pu le capitaine a retardé ce moment, mais les marchandises sont débarquées, le chargement est complet, il n'y a plus moyen ! La veille du départ, on fait, en habits des grands jours, la dernière visite au Pharo.

Cette fois le capitaine insiste pour entrer.

—Vous comprenez, ma sœur... Nous partons demain, une minute seulement.

Il entre... Soyez donc un vieux loup de mer, un dur-à-cuire bronzé, tanné par l'eau et les tempêtes pour venir ensuite, parce que vous partez le lendemain, pleurer comme un enfant au pied du lit de votre petit mousse !...

—Petit, faisait doucement la sœur, c'est monsieur, vous voyez bien le capitaine... Il vient vous voir... Vous le reconnaissez n'est-ce pas ?

Mais l'enfant ne bougeait pas, n'entendait pas ! Alors le capitaine se tamponna les yeux, et se penchant sur le lit, de sa grosse voix forte, des jours de mauvais temps :

—Mousse ! Ohé ! mousse, cria-t-il...

Le petit eut un brusque sursaut qui, une seconde, agita la mince couverture; un peu de sang vint à ses joues et ses yeux s'agrandirent tout effarés. Mais ce fut tout, et il retomba l'éclair passé, dans son immobilité de mourant...

Quant le capitaine sortit de la salle, les yeux mouillés, devant ses hommes recueillis, il prit les mains de la religieuse.

—Nous vous remercions, ma sœur, nous vous remercions bien !... Si le petit en réchappe, il faut bien l'espérer... vous lui remettrez ceci, en lui disant que c'est les camarades... à bord... une petite quête... pour qu'il attende le retour sans trop de misère... Vous lui direz que sa place ne sera à personne, qu'on la lui gardera... et que nous avons tous bien du chagrin...

Puis, tout bas, d'une voix étranglée, effrayée lui-même de ce qu'il allait dire :

—Maintenant, si jamais !... on ne sait pas... si un malheur arrivait... Il faudrait mettre ça sur sa tombe, ma sœur, de notre part...

Et le pauvre diable laissait à la bonne sœur, toute en larmes, une grosse couronne d'immortelles jaunes qu'elle enferma précieusement, quand les marins furent partis, avec la collecte où chacun avait mis toute sa bourse et tout son cœur.

C'est la couronne qui a servi !..

EMMANUEL ARENE.

CONSULAT DE FRANCE

AMNISTIE

Pour répondre aux demandes qui m'ont été adressées on trouvera reproduites ci-après les grandes lignes de la loi d'amnistie votée par le parlement français et promulguée le 31 juillet 1903. Cette loi est applicable pour des faits commis avant le 30 janvier 1913 :

1. Aux insoumis des armées de terre et de mer, qui avant l'appel de leur classe et antérieurement à l'âge de 20 ans, avaient leur résidence à l'étranger, hors d'Europe, et n'ont pas cessé d'y résider depuis.

2. Aux insoumis de la réserve et de l'armée territoriale, quel que soit le lieu de leur résidence à l'étranger.

3. Aux déserteurs de bâtiments de commerce.

Par suite les déserteurs, autres que ceux ci-dessus sont exclus du bénéfice de la loi précitée.

L'amnistie est entière et sans condition de service ultérieur :

1. Pour les insoumis âgés de plus de 45 ans.

2. Pour les insoumis atteints d'infirmités visibles qui les rendent impropres au service.

Elle est conditionnelle pour les hommes âgés de moins de 45 ans, c'est-à-dire avec obligation de servir dans les conditions suivantes , les insoumis âgés de moins de 30 ans sont tenus d'accomplir le temps de service auquel ils sont assujettis; après 30 ans, les insoumis et les omis ainsi que ceux qui, ayant moins de 30 ans, seraient mariés avec ou sans enfants, ou qui seraient veufs ou divorcés avec enfants, ou qui auraient un ou plusieurs enfants reconnus, ne seront plus soumis qu'aux obligations des hommes de la classe à laquelle ils appartiennent par leur âge.

Les délais accordés pour être admis à bénéficier des dispositions de la loi d'amnistie expirent le 30 juillet 1914 pour les personnes résidant en Amérique; il ne pourra, sous aucun prétexte être accordé de prolongation.

Pour plus amples renseignements s'adresser au Consulat de France, 11 Royal Bank Building, 460-4 Main Street, Winnipeg, qui fournira toutes les informations dont il dispose relativement aux formalités à remplir.

CAPITAINE A. ANDRÉ,
Agent Consulaire de France.

CAISSES SCOLAIRES

Au congrès pédagogique de 1911, à la requête du Comité exécutif de l'Association des Instituteurs Bilingues, M. l'Inspecteur Brunet donna une conférence sur les Caisses scolaires.

Nous sommes heureux de publier aujourd'hui le texte de cette conférence sur cette œuvre qui est en train de s'établir dans nos principales écoles, grâce à l'encouragement de nos inspecteurs et au travail zélé de notre corps enseignant:

Il m'arrive au cours d'une marche à travers la ville, d'apercevoir sur le trottoir un objet que je pris pour une vulgaire vis en fer, ayant environ deux pouces de longueur et qui semblait avoir été perdu là par quelque ouvrier.

Me remémorant la superstition qui attribue le bonheur à celui qui trouve un tel objet, ou encore un clou, je le ramassais et, à mon grand étonnement, découvris que c'était un porte-crayon en argent, mais ayant tout à fait l'apparence d'une vis.

Des centaines de personnes l'avaient probablement vu avant moi, mais pensé qu'elles savaient ce que c'était, et passé leur chemin sans en suspecter la valeur réelle.

Il y a un exact parallèle à établir entre cet incident, ou cette parabole de la vis-crayon, et les innombrables idées sur lesquelles presque tout le monde, dans le cours précipité de la vie, a bien jeté un coup d'œil, mais sans que personne ne les ait jamais examinées; jusqu'à ce qu'un jour, on s'attarde, ou en prenne une au hazard, on la considère et trouve qu'elle a un usage méritoire et vaut en réalité beaucoup plus qu'elle ne paraissait.

Ne vous est-il pas venu des fois à l'esprit parmi toutes bonnes inspirations qui vous sont suscitées dans le but d'améliorer la gente écolière de trouver un moyen pour former nos enfants à l'épargne?

Pour ma part, je crois que ce moyen est tout trouvé dans l'établissement des caisses scolaires.

Si vous voulez bien me suivre pendant quelques minutes, nous allons porter une attention toute spéciale sur ce sujet et l'examiner sur toutes ses faces, ce que c'est, son but, son fonctionnement et ses résultats au point de vue économique et social.

CAISSES SCOLAIRES

QUELQUES QUESTIONS ET RÉPONSES

Ce que c'est :

C'est une petite caisse installée dans une école pour les enfants de l'arrondissement.

C'est une fille de la C. P.

Son but: Recueillir les sous des enfants et par là même former à l'épargne ces futurs sociétaires.

Donc deux buts: recueillir les sous et former à l'épargne.

Quel est l'enfant qui ne reçoit pas un sou ou plutôt un cinq sous, detemps à autre. Ce sont les petits cours d'eau qui font les rivières, ce sont les 5 sous qui font les piastres.

Un enfant qui saura épargner un cinq ou dix sous, se priver d'une friandise, d'un jouet inutile, saura plus tard épargner les piastres, se priver de bien des piastres plus ou moins condamnables ou déplorables.

Qui peut s'objecter à cela?

Personne. Les parents voient que c'est dans l'intérêt de leurs enfants, et les enfants s'encouragent à économiser des bonbons à leur livret de caisse.

Au cas où il y aura *changement d'institutrices,* ceci ne change rien.

L'institutrice étant gérant, remet l'argent au trésorier qui sera l'homme de confiance de la paroisse. M. le Curé, par exemple.

L'institutrice pourrait remettre l'argent reçu au trésorier une fois par mois.

Et cet argent où va-t-il ?

A la Caisse Populaire de la paroisse, où à une banque quelconque. Banque d'Holchelaga, par exemple, où chaque école pourrait avoir son compte individuel.

Où sont-ils déposés?

Ces sous sont déposés à la Caisse par l'Institutrice, dont elle est ordinairement le gérant. M. le Curé de la paroisse peut en être le trésorier.

Pour les instituteurs où les institutrices, c'est un excellent moyen pour elles de gagner la confiance et des parents des enfants.

Ces caisses scolaires ont-elles donné des résultats?

Résultats. Oui, et de merveilleux. Aujourd'hui en Europe et notamment en France, c'est à peu près répandu partout.

Dans la Province de Québec il y en a au moins 500. Les statistiques recueillies par M. Lefranc, nous disent qu'en deux ans elles ont recueilli au-delà de $2,500.

Celle de Thetford Mines, en douze mois recueillait plus de $1200. A Lévis, les élèves des écoles ont déjà économisé au moyen de ces caisses plus de $4,600 en 3 ans.

Au Manitoba, ce fut M. l'abbé J. C. St. Amant, curé de Saint-Jean-Baptiste qui eût l'honneur de fonder la première Caisse Populaire Desjardins dans sa paroisse et d'y affilier une caisse scolaire qui fonctionne dans les six écoles de cette localité; deux au village et les quatre autres qui rayonnent autour du centre.

Après un an d'existence, la caisse scolaire de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste avait en dépots : $255.34; retraits: $22.30; et en caisse: $233.04.

A St-Pierre, on a quelque chose se rapprochant à la caisse scolaire. Les citoyens offrent des bourses comme récompense pour le français, l'anglais, l'arithmétique, etc. Et les heureux gagnants vont déposer ces prix en argent à la banque, en y ajoutant leurs économies.

L'automne dernier, l'Académie Provencher de Saint-Boniface qui ne reste pas en arrière dans tout mouvement éducationnel, nous faisait le plaisir de savoir que leur Caisse scolaire qu'il venait de fonder avait donné $105 pour la première semaine.

Est-ce un résultat assez tangible.

Nous avons appris avec bonheur qu'à l'école de LePas une caisse scolaire fonctionne très bien.

Nous espérons en avoir d'autres avant longtemps.

Que pensent de ces Caisses vos éducateurs

Ils les trouvent excellentes puisqu'ils ont obtenu une loi de la Législature autorisant leur existence légale dans chaque école lors même qu'il n'existe pas de caisse populaire dans la paroisse.

Comment se tient la Comptabilité

Les écritures de comptabilité se font au moyen de deux livres:

1. Un cahier appelé livre de Caisse à l'usage de l'Institutrice où elle fait toutes les entrées et opérations de caisse qui sont faites en double: dans son livre, puis dans le carnet de l'élève.

2. Le livret remis à l'enfant, c'est un carton tout à fait identique au livret d'épargne de Banque.

Les retraits ne se font que sur un ordre écrit des parents ou tuteurs pour un montant déterminé par écrit. Ces ordres écrits sont conservés en liasse pour servir de preuves en cas de contestations.

Si l'enfant veut retirer de l'argent, surtout quand il aura besoin de livres, de cahiers, de plumes, de crayons, d'encre, de dictionnaires, enfin tout ce dont il a besoin pour faire son instruction d'une manière convenable, l'enfant sera fier de dire: "C'est avec le fruit de mes économies que j'achette ce qu'il me faut."

Si ces économies dépassent la somme de ses fournitures scolaires, il pourra peut-être les employer à se vêtir, ou acheter quelque chose d'utile. La prévoyance lui fera garder un certain montant en cas de besoin.

(*A suivre*)

LE ministère des Travaux publics recevra jusqu'à 4.00 p.m., lundi, le 8 juin 1914, des soumissions pour la construction d'une salle d'exercice militaire, à Winnipeg-Nord, Man., lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné, et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour salle d'exercices militaires, à Winnipeg-Nord, Man".

On peut consulter les plans, devis, les formules de contrat et se procurer des formules de soumission au ministère des Travaux publics, à Ottawa et au bureau de M. H. E. Matthews, architecte résident, Winnipeg, Man.

Les soumissionnaires ne doivent pas oublier qu'on ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules imprimées fournies, dument libellées, signées de la main des concurrents, avec désignation de la nature de leurs occupations, et du lieu de leur résidence; s'il s'agit de sociétés, chaque associé devra signer de sa main la soumission et y inscrire la désignation précitée.

Un chèque égal à dix pour cent (10 p.c.) du montant de la soumission, fait à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 6 mai 1914.

N.B.—Le ministère ne reconnaitra aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.—60242. 28-29

The Liquor License Act

The following application to renew an hotel license has been received and will be considered by the Board of License Commissioners for License District No. 4, at Winnipeg, in the Office of the Chief License Inspector, No. 261 Fort St., at the hour of 2.30 p.m., on Wednesday the 20th day of May A.D., 1914.

Renewal of the license of the Canadian Northern Hotel, at St. Boniface, by Leon Abramovich.

Dated at St. Boniface this 13th day of May A.D. 1914.

M. J. JOHNSTONE,
Chief License Inspector.

28

Acte relatif a l'arpentage des terres du gouvernement.

En conformité avec les dispositifs de la Section 58 de l'Acte Concernant l'Arpentage des Terres du Gouvernement, avis est donné par la présente, que le Ministre de l'Intrérieur a reçu une pétition des propriétaires de terrain ou des personnes occupant des terres à titre de homesteads, dans le Township quatorze, Range onze, Est du principal méridien, représentant que les piquets indicateurs de l'arpentage original du dit township sont disparu et demandant qu'un nouvel arpentage soit exécuté.

Toute personne à même de connaitre la position d'une ou de plusieurs des marques, limitant les terres qui doivent être réarpentées ou qui pourrait fournir quelque information permettant d'établir la position des marques indicatrices est requise par la présente d'en informer le Ministre de l'Intérieur par lettre recommandée avant le 30 juin 1914.

E. DEVILLE,
Inspecteur Arpenteur Général des Terres du Gouvernement.
Ottawa 24 avril 1914. 27-30

Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence où à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

DEVOIR—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres possédée uniquement et occupée par lui ou par son frère ou sa sœur.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura la préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Devra résider six mois chaque année au cour de six ans à partir de la date de l'entrée du homestead—y compris le temps requis pour obtenir la pàtente du homestead, de cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir une maison valant $300.

W. W. COREY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N.B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

Si vous avez une propriete a vendre, annoncez-la dans "Le Manitoba", et vous trouverez un acheteur.

Au Palais

Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Saint-Boniface est arrivée mardi de son voyage de l'Est.

• • •

Sa Grandeur Monseigneur Béliveau, évêque auxiliaire de Saint-Boniface, est partie dimanche pour Montréal, où Elle prendra le paquebot samedi prochain pour se rendre à Rome. Monseigneur Béliveau fera la traversée avec Monseigneur Mathieu, évêque de Régina.

Chez Nous ET autour de Nous

Emile Ordonneau, cultivateur de Neville, Sask., a été trouvé mort sur sa ferme, jeudi dernier. Il portait des blessures à la tête; on s'est livré à une enquête, qui n'a pu, cependant, révéler l'origine de la mort de Ordonneau.

Des pirates, au Canada, tout proche d'ci, hein ! Cinq petits gars de Fort William, un peu endiablés peut-être par des histoires de pirates ont tenté l'aventure ! Ils ont relevé une vieille coque abandonnée dans le port, volé un baril de goudron et de l'étoupe pour réparer le petit bateau. Ils ont ensuite pris une rame dans un théâtre, où l'on se servait de rames pour fins de représentation, et une autre à une équipa de dragueurs. Avec ces moyens de navigation ils se sont mis à faire le raid des embarcations diverses du port. L'un des *pirates* tenait un compte des effets volés, afin qu'il y eut entre eux distribution équitable ! Pincés, ils ont admis leur aventure, et le magistrat de police décidera du cas...

On vient de découvrir de l'huile de charbon à Gilbert Plains. L'expert du gouvernement, qui a fait des expériences aux puits en question, déclare que cette huile est de la meilleure qualité qu'il ait jamais vue.

Le C.P.R. inaugurera, le 7 juin prochain, un service plus fréquent de trains entre Winnipeg et les lignes de l'ouest. Ainsi il y aura deux trains par jour pour Moose Jaw et deux trains par jour pour Edmonton, au lieu d'un seul.

Le C.P.R. fera passer de l'océan Pacifique à l'océan Atlantique ses deux paquebots Empress of Russia et Empress of Asia. Il s'en servira pour faire la navigation entre Québec et Liverpool et il les remplacera sur l'océan Pacifique par d'autres bateaux d'un plus fort tonnage.

Les entrepreneurs du pont Provencher en sont rendus à leur avant-dernier pilier dans la rivière. Le travail marche avec rapidité.

Des manufacturiers de l'est établiront à Winnipeg l'industrie du sucre de betterave. On parle aussi d'une manufacture d'empois. La betterave, qui fait le sucre et la pomme de terre, qui est un élément essentiel de l'empois, sont excellentes dans notre province; par conséquent les deux industries devront prospérer.

Les immigrants arrivent toujours à pleins chars, non seulement à Winnipeg, mais aussi par les lignes de la Saskatchewan et de l'Alberta qui communiquent avec les Etats-Unis.

Le *Free Press* et le *Telegram* font maintenant collecter leurs abonnements—de 10 sous par semaine—par les petits vendeurs. Les deux journaux se déclarent satisfaits de ce système. Quand le *Manitoba* deviendra journal quotidien, c'est aussi la manière dont il s'y prendra !

On se prépare à l'exposition. Les directeurs font nettoyer les terrains, font peinturer les édifices et tout mettre en ordre. On annonce parmi les exhibits trois sections en miniature de l'aqueduc inter-municipal de Shoal Lake. On pourra voir en petit ce que sera cet immense aqueduc une fois terminé.

La *Lake of the Woods Milling Co.*, a acheté, la semaine dernière, les grands moulins à farine de Medecine Hat. Evidemment les gros intérêts financiers du pays ne croient pas que les affaires soient sur le déclin.

La Cie. Cusson Lumber, Limitée, a ouvert une cour à bois de construction à Transcona.

La municipalité de Fort Garry fera construire son système d'égoûts cette année. La municipalité a maintenant son chemin pavé jusqu'à Saint-Norbert, sa ligne de tramways, son Collège Agricole complété, et le Hunt Club. Ajoutez à cela l'Université dans un avenir prochain. Du côté Est de la rivière la compagnie construira le tramway jusqu'à l'endroit qui fait vis-à-vis au Collège Agricole.

Ce soir il y aura à l'Académie St-Joseph, séance par la Ligue des Jeunes Filles Chrétiennes. Ainsi qu'il a été dit au prône, dimanche, les billets s'enlèvent rapidement et il y aura salle comble. La Ligue des Jeunes Filles, qui est destinée à faire parmi nous des œuvres sociales, mérite bien cet encouragement.

Tous renseignements au sujet d'un jeune Français, Auguste Poirier, âgé de 18½, parti de France en janvier 1913, pour s'établir au Canada, seront accueillis avec reconnaissance par J. Bruce Walker, Commissaire de l'Immigration, Winnipeg, Man.

M. J. H. Léveillé, le gérant de la banque d'Hochelaga, à Saint-Boniface, est parti dimanche pour un voyage dans la province de Québec.

Demain le 14 mai, il y aura dix ans que la Banque d'Hochelaga ouvrait son bureau à Saint-Boniface.

La semaine prochaine au théâtre Walker, M. Lawrence Irving, dans "Typhoon", "The Unwritten Law," "The Lily", "The Importance of Being Ernest". Durant la semaine du 25 mai "The Stratford upon Players. Le "Victoria Day" tombant un dimanche cette année, la fête en sera renvoyée au lundi. A cette date il y aura soirée spéciale au Walker.

Les permis de construction à Saint-Boniface s'élèvent, pour les quatre premiers mois de l'année 1914, à la somme de $163,065.

Le conseil de la municipalité de Fort Garry a accepté hier les plans de la Winnipeg Street Railway pour l'extension de la ligne de tramways jusqu'au village de St-Norbert.

Le quartier No. 3 de Saint-Boniface vient de nommer par acclamation, comme Commissaire d'Ecole M. Alexandre LaRivière, fils de l'honorable Sénateur LaRivière.

Seances

Ce soir, à l'Académie St-Joseph, il y aura séance d'honneur offerte à Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface, par la Ligue des Demoiselles Catholiques de langue française.

On nous dit que les billets pour cette séance se sont vendus en grand nombre.

Voici le programme de la soirée :

PROGRAMME

Pièce concertante—Valse Carnavales- op. 73 ....C. Chaminade
Mlles A. Mondor, A. Lemieux
Chœur—La Prière ......R. Bacchini
Solo—Mlle A. Bétournay
Acc.—Mlles J. Prendergast, A. Caron
COMPLIMENT DE FETE
Mlle A. Mondor
Piano Solo—Spinning Song ....Liszt
(Flying Dutchman)—Wagner
Mlle L. Couture

DRAME

LES MARTYRS

I Acte

Piano Solo—Prelude, op. 3, No. 2. ....Rachmaninoff
Mlles J. Prendergast, A. Gagnon

II Acte

Piano Solo—Valse—Etude, op. 52. ....Saint Saens
Mlle A. Lemieux

COMEDIE

SAGESSE DE PROFITER D'UN BON CONSEIL

I Acte

Pièce concertante—Romanze, op. 51. ....E. Grieg
Mlles E. Couture, A. Caron

II Acte

Chœur—Nos Titres de Gloire :
Hymne à Pie X.
Chantons le peuple canadien.
Chant de L. D. C. F.
Acc.—Mlles J. Prendergast, A. Caron
Allocution de Sa Grandeur
Monseigneur L. P. A. Langevin, D.D.
Archevêque de St-Boniface
Chœur—Le Drapeau de Carillon. ....C. W. Sabatier
Dieu sauve le Roi
Acc.—Mlles M. J. Bérubé, E. Couture
A. M. D. G.

LES MARTYRS

Personnages

Prisca, impératrice—Mlle M. J. Bérubé.
Valerie, sa fille—Mlle A. Mondor.
Sylvie, prêtresse de Vesta—Mlle A. Désourdis.
Claudia, diaconesse—Mlle E. Couture.
Cornelie, diaconesse—Mlle I. Pelletier.
Pauline, amie de Valérie—Mlle A. Lemieux.
Fulvie, vestale—Mlle H. Marcoux.
Catéchumènes, vestales et suivantes.

SAGESSE DE PROFITER D'UN BON CONSEIL

Personnages

Mme Javert—Mlle A. Gagnon.
Fanny—Mlle A. Bougard.
Mme Postel—Mlle B. Dussault.
Fanchette—Mlle A. Bétournay.
Mme Persil—Mlle A. Baril.
Louise—Mlle G. Lavoie.
Caroline—Mlle M. Lemay.
Mme Jerome—Mlle I. Pelletier.

Les Cadets de l'Ecole Provencher vont donner une séance, le 14 du courant à 8 heures 15 du soir, dans la salle de l'Académie St. Joseph, en l'honneur de Sa Grandeur Mgr Langevin.

Ils comptent sur une nombreuse assistance pour applaudir leur début. La pièce "Les Anciens Canadiens" ainsi que le chant et la musique promettent de l'agrément.

PROGRAMME

Grande marche de Demaële.
Orchestre de l'Ecole Provencher
Sainte Bannière et Chasse à l'Isard.
Chœur de l'Ecole Provencher
Adresse à Sa Grandeur Mgr Langevin
Armand Ledoux
Les Anciens Canadiens.—Acte I
Le fusil solaire de Henri Gilbert.
Joseph de Ambrosis
Newport Waltzes, de E. Hazel.
Orchestre de l'Ecole Provencher
Les Anciens Canadiens.—Acte II
Cavalleria Rusticana de Mascagni.
MM. Gens et Crèvecœur
Les Anciens Canadiens.—Acte III
O Canada et God Save the King
Par tout le monde
Marche Finale de Holzmann.
Orchestre de l'Ecole Provencher

De Retour

Monsieur et madame Prosper Gevaert et leurs enfants, de cette ville, sont revenus samedi de leur voyage d'Europe. Ils ont séjourné particulièrement en Belgique, la patrie de M. Gevaert et ils sont enchantés de cette visite.

M. Gevaert revient aussi accompagné de son frère, M. Arthur Gevaert.

Notre estimé concitoyen se déclare aussi très satisfait de ce voyage au point de vues affaires. Il arrive à temps pour se remettre ardemment à la besogne ici.

Samedi soir la fanfare de la Cité de Saint-Boniface, dont M. Gevaert est président d'honneur a été le sérénader à sa résidence, avenue Provencher. Sous la direction de son habile chef, M. Pirotton, le corps de musique a d'abord joué la *Brabançonne;* puis d'autres morceaux. M. et Mme Gevaert, sont sortis sur leur véranda et ont invité les musiciens à entrer. Ce fut une charmante soirée où l'amabilité des hôtes du logis le disputa à la superbe harmonie des cuivres.

Augmentation de salaires en perspective

Le ministre des Finances, l'honorable M. White, a donné avis aux Communes d'une augmentation de salaire pour les employés publics qu'il classe à cette fin en quatre divisions.

Le coût de la vie s'étant élevé depuis quelques années d'une manière si considérable, il est juste que les employés publics reçoivent des augmentations en proportion correspondante.

Nous sommes partisans de la plus stricte économie dans l'administration des affaires publiques, mais nous croyons aussi que les fonctionnaires doivent être convenablement rétribués si l'on veut qu'ils travaillent bien.

Examens Universitaires

Les résultats officiels ne sont pas encore proclamés, mais nous savons que les élèves du Collège de Saint-Boniface ont très bien réussi. Ils ont remporté un grand nombre de bourses.

Sur quarante-deux élèves des quatre classes supérieures que le Collège a présentés à l'université un seul a manqué son examen. Cet élève retenu longtemps chez lui par la mort de sa mère et par maladie n'avait pas pu se préparer. Il mérite plus de sympathies que de reproches.

On sait que l'on doit féliciter particulièrement les MM. Field, J. Bellavance, N. Bellavance, Picton, Gagnon, Deschambault, Fav, Savard, Brunet, Joyal, Allaire et Szkwarok.

Colonie Belge

Deux cent quatre-vingt-onze membres du Club Belge ont pris part, dimanche dernier, à l'élection de six nouveaux officiers en remplacement de ceux dont le terme d'office était expiré. Treize candidats étaient en présence.

Monsieur Emile Elias présidait le bureau de vote assisté de MM. Tryphon Brael et Théophile Van Asche, comme scrutateurs. Le dépouillement des bulletins a donné pour les membres élus les résultats suivants:

Emerie Taillieu, 172 voix.
Pierre Bossuyt, 154 voix.
Aug. VanHorenbeck, 153 voix.
Alidor Van Elslander, 104 voix.
Jules Vansteenbrugge, 102 voix.
Félix Menu, 99 voix.

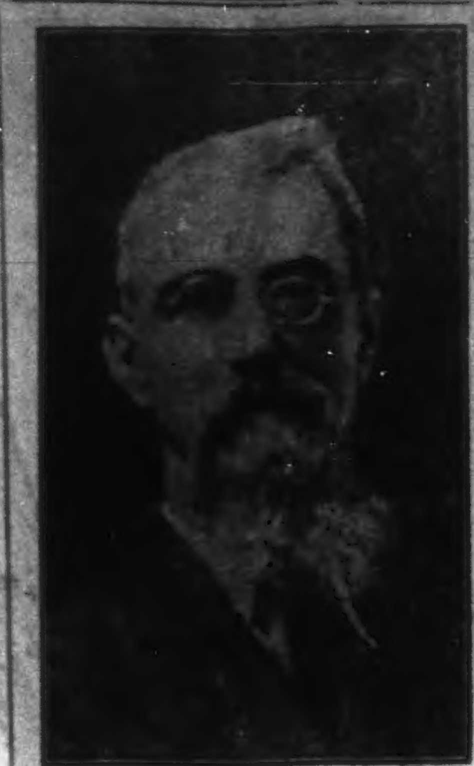
Le Comité nommera lui-même son président lors de sa première réunion.

REMERCIEMENTS

Bien que les électeurs du Club Belge n'aient pas jugé à propos de m'élire pour le bureau des directeurs du club, je dois quand même remercier ceux qui ont voté pour moi. Les Flamands surtout, qui m'ont accordé leur support, ont montré leur esprit large et impartial, et j'espère qu'à la prochaine élection tous mes compatriotes Flamands voteront pour que leurs frères Wallons soient représentés dans la direction du Club.

Je souhaite que les nouveaux élus d'accord avec les anciens, travaillent à l'avancement de notre institution nationale, et au bien de tous les Belges sans distinction de langue, car Flamand et Walton sont des prénoms, Belges est notre nom de famille.

EMILE CHOQUE.



FEU M. ED. MARTEL

Feu M. Louis Ed. Martel

Monsieur Edouard Martel, instituteur à Dog Creek, est mort samedi dernier, dans l'hôpital de St-Boniface, à l'âge de 70 ans. C'est un vétéran qui disparait. Né à la Jeune Lorette, le 18 mai 1844, M. Martel fit ses études au Séminaire de Québec et à l'Ecole Normale Laval, de la même ville. En 1860, il s'engagea dans la marine marchande—service d'Espagne à la République Argentine et du Pas-de-Calais à la Nouvelle-Orléans. Après deux ans de voyages, il demeura quelque temps à la Nouvelle-Orléans et s'enrola dans les régiments des Etats Confédérés. C'est comme tel qu'il prit part à un grand nombre d'engagements de la guerre de sécession. Blessé dans l'un d'entre eux, il reçut son congé et revint à Québec, où il suivit les cours de l'école Militaire, et obtint ses certificats en 1864. Enrolé ensuite dans les troupes régulières, il prit part à la campagne contre les Féniens en 1865, et fut transféré en garnison à Sandwich et à Windsor, Ontario. En 1871, il était dans les rangs du régiment qui, sous la conduite du colonel Scott, venait à Manitoba par la route Dawson et le Lac des Bois. Il resta trois ans à la garnison du Fort Garry où il occupa le poste de sergent d'hôpital sous les ordres du Docteur Todd.

En 1875, il alla comme instituteur à Lorette, Manitoba. C'est là qu'il maria Mademoiselle Alphonsine Gauthier, en 1878. Il y demeura jusqu'en 1892 alors qu'il quitta pour Saint Léon et Somerset, où il enseigna jusqu'en 1901. Il entra ensuite dans le Département des affaires indiennes où il dépensa les treize dernières années de sa vie. Pendant les temps libres que lui laissait l'enseignement, M. Martel venait à Winnipeg, où il rendit des services comme greffier et traducteur de la Cour.

Les funérailles de M. Martel eurent lieu à Saint-Boniface, lundi matin. Sa dépouille mortelle fut transportée de chez M. Roger Goulet, rue Masson, à la Cathédrale, où M. l'abbé Gagnon chanta le service funèbre. Les porteurs étaient: L'Hon. Juge Prud'homme, MM. Roger Goulet, Eugène Dubuc, William Lagimodière, F. X. Normandeau et Alphonse Lemay.

Une nombreuse assistance où l'on remarquait surtout des *anciens* vint accompagner son corps à sa dernière demeure.

Le Révérend Père Camper, O. M.I., assistait au chœur. M. Martel laisse une épouse, une fille, Madame Arthur Bissonnette, et trois fils, Jules, de Minneapolis, Raoul et Raymond Martel, de cette ville.

A la famille éprouvée, nous offrons nos plus sincères condoléances.

Chronique de la Province

STE. AGATHE

Samedi dernier, 2 mai, ont eu lieu dans notre paroisse au milieu d'une nombreuse assemblée, les funérailles de feu M. Narcisse Olivier, décédé à l'âge de 84 ans. M. Narcisse Olivier très estimé de tous habitait Ste-Agathe depuis 1882.

Cinq enfants, tous mariés lui survivent, ce sont: MM. Adelard Olivier, d'Albertown, Sask.; Arthur Olivier, Norwood; Raphaël Olivier, Ste-Agathe; Euclide Olivier, Ste-Agathe et Mme veuve Israël Bonin, Berthierville, P.Q.

Le service funèbre fut chanté par le Rév. M. Campeau. Les porteurs furent MM. L. Toupin, T. Lemoine, E. Dorge, J. Joyal, E. Guertin, E. Pelland.

Communiqué.

LES CAISSES SCOLAIRES

(Suite de la 7e Page)

La pratique intelligente des caisses scolaires, exercera une influence heureuse sur sa volonté, en se privant de ces épargnes pour dominer sa volonté contre les tentations de l'achat de bonbons ou de colifichets.

L'enfant constate alors qu'il est maître de lui-même.

Il grandira, l'éducation économique qu'il aura pratiquée dans le jeune âge produira ses meilleurs résultats par l'habitude acquise par l'entraînement à réprimer ses moindres désirs. L'esprit d'économie développera chez le jeune homme, l'esprit d'ordre de tempérance et de prévoyance.

Je crois que les Caisses Scolaires doivent être encouragées au point de vue économique et social.

Notre grand mal national, c'est le gaspillage.

On fait de l'argent très facilement et très rapidement. Nos terres sont fertiles, le blé est bien grenant. Et on fait des affaires brillantes. Uul pays au monde n'est plus prospère que l'Ouest canadien. Mais, faut-il le dire, nos dépenses sont souvent en proportion de nos recettes, et on ne pratique pas cette vertu d'économie comme des autres pays, de la France surtout. Et l'on n'apprécie pas assez la valeur de l'argent.

On dépense aveuglement. Les étrangers qui ont été forcés de ménager beaucoup pour vivre nous font la leçon en matière d'économie.

Il y a donc toute une éducation à faire chez les nôtres. Et cette éducation doit d'abord se faire chez les jeunes pour porter de bons fruits.

Par ses petites économies de chaque jour, l'enfant parvient à acroître son petit avoir d'une manière assez rapide.

Il apprend à réaliser la valeur du 5 sous, Chez la jeune fille, comme chez le garçon, les caisses scolaires produiront d'aussi bons résultats.

Quand la jeune fille comprendra ce que coûtent les caprices de la mode, et qu'elle comprendra que la véritable distinction est plutôt dans les manières simples et pondérées les qualités solides d'une bonne maîtresse de maison, la jeune fille devenue femme, sera la caissière née de la famille. Il est donc de la première importance que les petits garçons comme les petites filles se soient habituées tout jeunes à l'économie.

Si l'épargne du sou, est une leçon pour les enfants, elle est aussi une leçon salutaire pour les parents qui sont insensiblement, irrésistiblement ramenés à des habitudes économiques.

Au point de vue social, les caisses scolaires groupent les enfants.

Ce n'est plus cette banque ou un enfant entasse ses sous pour les gaspiller ensuite. C'est d'abord une véritable banque avec ses livres, ses règlements, ses opérations. C'est ensuite une association, une société qui groupe et unit les enfants, et excite une noble émulation entre les diverses écoles d'une même paroisse.

Je touche ici à une objection.

Est-ce que les caisses scolaires sont aussi pratiques dans les campagnes pauvres que dans les écoles de villages et de villes.

Et moi, je me demande pourquoi elles ne le seraient pas autant sino n plus pratiques dans les campagnes pauvres que dans les villages et les villes plus fortunées?–

L'œuvre des caisses populaires et des caisses scolaires visent entre autres choses à l'éducation économique de la classe pauvre et de son organisaation financière.

Nous n'avons guère besoin de nous adresser à la classe riche; dispensez-moi d'en donner les raisons.

Nous travaillons surtout au relèvement de la classe pauvre; c'est elle qui est dans le besoin et qui demande une formation économique. Car il est bien constaté qu'un très grand nombre sont pauvres par leur faute; ils sont dépenciers sans le savoir, ils ne s'imaginent pas que ces sous qu'ils gaspillent à tout propos et hors de propos forment les sommes considérables et les fortunes.

Si donc nos gens ne gaspillaient pas, ils seraient tout surpris de ce que l'on peut amasser et à l'occasion s'en trouveraient bien. Ils manquent, en général, de prévoyance. Or la caisse populaire se charge d'être prévoyante pour le pauvre. Elle recueille ses économies, non par gros montants, par sou, v.g., 5c par semaine. Le pauvre n'oserait jamais s'adresser à la banque pour déposer 5c. d'ailleurs il ne serait pas accepté.

La caisse populaire recueille cela et à l'occasion vient à leur secours.

Je n'entrerai pas dans le détail que comporterait cette question. Je m'aperçois que je m'éloigne un peu du sujet de caisse scolaire.

Il s'agit de caisse scolaire.

Eh bien ! je ne vois pas d'école de campagne si pauvre qui ne puisse organiser la caisse scolaire, ou pour l'appeler par son nom plus suggestif: "L'épargne du sou." Il ne s'agit pas d'amonceler une fortune, mais bien d'amener les enfants à amasser les sous qu'ils peuvent avoir occasionnellement.

Et je crois que plus les enfants d'une école sont pauvres, plus ils profiteront, un peu maintenant, mais surtout plus tard, des bienfaits éducateurs d'une caisse scolaire. But : C'est de faire acquérir des habitudes d'économie par des actes.

Certains parents riches font prendre l'habitude à leurs enfants de faire la charité aux pauvres, en leur faisant verser de l'argent dans la gamelle du mendiant.

On constate par exemple, dans St-Jean-Baptiste, que c'est l'école la pluse pauvre qui arrive en tête avec ses petites économies. Je comprends bien que cette caisse scolaire n'a pas une somme aussi ronde que celle de l'école ou le couvent du village. Mais l'instituteur ou l'institutrice comprendra qu'il ne s'agit pas d'une course à la fortune, encore moins d'en faire des avares, mais il s'agit d'éducation sur le terrain particulier de la question économique et sociale, il n'y a pas de raison de négliger l'éducation du pauvre plutôt que de celle du riche.

Là, où la caisse scolaire seule existerait, saus la caisse populaire, l'argent pourrait être déposé à la banque ou bien être employé à intérêt sur place, et il me semble que cette dernière manière est celle qui répondrait mieux à la fin de la caisse. Il est bien rare qu'on ne puisse pas trouver dans nos paroisses quelqu'un d'absolument sûr à qui l'on pourrait prêter cet argent, et qui le ferait pour rendre service, en s'engageant à rembourser au fur et à mesure qu'on le demande.

Les paroisses qui ont les caisses populaires établies chez elles offrent à tout enfant qui a une piastre à l'épargne du sou de devenir actionnaire dans la caisse populaire avec tous les avantages des sociétaires.

Excusez-moi d'avoir pris ces allures de moraliste, et voyez ici seulement le désir que nous avons de vous être utiles. Chaque fois que nous avons l'occasion, nous causons ainsi sur des matières aussi importantes.

Je viens d'exposer devant vous pendant quelques minutes, ce que c'est que les caisses scolaires, son but, son fonctionnement, ses résultats. Il pourrait se faire que toutes les écoles ne soient pas en état d'établir ces caisses, mais l'esprit d'économie peut s'inculquer partout, et c'est là le grand but de la création de ces caisses, ne l'oublions pas.

On rapporte que dans la légende des Slavoniens, des hommes cherchèrent leur chemin pendant des siècles à travrs une route pénible et longue de plusieurs milles, pendant qu'il existait tout à côté un passage invisible très court et très commode, au moyen duquel ils eussent pu atteindre une terre promise, vrai pays de cocagne, où ils pouvaient vivre et mourir en paix.

Eh bien ! ce chemin de la vie si rude qu'il soit, devient plus commode et plus facile à parcourir quand il nous est tracé par de véritables éducateurs qui formeront les enfants au véritable sens de la vie, faite de travail, d'économie, et de satisfaction du devoir noblement accompli.

G. R. BRUNET.

PETITES ANNONCES

Chambres à Louer, Maisons à Louer, Maisons à vendre, Terrains à vendre ou a acheter, Servantes demandées, Elèves demandés, Emploi demandé, Pension de table, Chambre et pension, Pension d'enfants, Pension d'été, Trouvé, Perdu.
25 cts le pouce par insertion.

A louer—Chambres garnies à louer. S'adresser au No. 169 avenue Provencher. 28

A louer—Deux maisons à louer avec 3 acres et demi de terrain pour jardinage, sur le Springfield, distance à un mille de l'aqueduc de Saint-Boniface. Prix $30.00 par mois. S'adresser à Wilfrid Paquin, 126 rue Aulneau. Phone Main 3062. 28-30

M. A. Pelletier annonce qu'il a une voiture de transfer, à la disposition du public. Ses taux seront modérés. Satisfaction garantie. S'adresser: coin des avenues Taché et Provencher, magasin de M. L. J. Collin, ou au No. 92 rue Aubert. A aussi du bois d'épinette rouge de première qualité. 28

A louer—Logements à louer dans le Bloc Provencher. S'adresser au Collège St- Boniface. 28

Livres pour distribution de prix :

Les librairies Keroack ont le plaisir d'annoncer qu'elles recevront dans quelques jours, un grand assortiment de livres de prix, des principales maisons d'Europe, ainsi que toutes les collections de livres canadiens à des prix encore plus avantageux que par les années passées. Messieurs les Commissaires d'Ecoles feront bien d'envoyer leurs commandes dès maintenant afin qu'elles soient remplies aussitôt que ces livres arriveront et que notre assortiment sera complet. Veuillez adresser toutes communications à M. Keroack, No. 227 rue Main, Winnipeg. (Pour souvenirs de Première Communion lisez notre annonce sur une autre page.) 28-29

Perdu—Vendredi soir, le premier courant, de la Cathédrale à la rue Masson, un paquet contenant un livre. Prière de le rapporter à nos bureaux, où récompense sera payée. 27

A Louer.—Maison à louer, de 10 chambres; moderne; les fournitures sont à vendre. Les chambres sont toutes louées. Bons revenus; belle localité de la ville. S'adresser à P.O. Box 1118 Winnipeg. 26-29

Trouvé—Un bouton en or pour poignet de chemise. S'adresser à nos bureaux et payer les frais d'annonce. 27

On demande—Un garçon de 14 ou 15 ans, parlant français, pour travail léger dans un magasin de groceries. S'adresser à P. L. Valognes, South Junction, Man. 27-28

Servante. — On demande une bonne servante. Bons gages. S'adresser à Madame J. A. Charette, No. 130 rue Ritchot, Saint-Boniface. 26

A louer.—Un logement de 3 chambres avec chambre de bain, chauffage et eau douce. S'adresser aux Bureaux du *Manitoba.*

AVIS. — Toute personne désirant acheter du tabac Canadien haché venant de chez Forest Frères sont priés de s'adresser à E. LaLonde, No. 235 rue Donald, Winnipeg. Téléphone M. 4071.

On demande des bonnes et servantes pour travailler dans les maisons privées à de très bons gages; adressez-vous à la St. Boniface Employment and Real Estate Bureau.

Pierre Jahan annonce au public qu'il a ouvert une Boutique de Barbier, 342 rue Saint-Jean-Baptiste, coin de la rue Hamel, Saint-Boniface, et invite le public à venir lui faire une visite.

A louer.—Un appartement de deux chambres, dans le Block Gevaert & Deniset, Avenue Provencher, à côté du Bureau de Poste Eclairage, chauffage, eau chaude et froide.

Les personnes qui désirent faire un voyage en Europe ou tout autre pays feront bien de consulter l'annonce du C.P.R., dont M. Cléophas Marcoux est le seul agent français.

AVIS.—Les cultivateurs, entrepreneurs et gens d'affaires qui emploient du personnel auront tout avantage à s'adresser au Bureau de Placement et Agence Immobilière, 17 avenue Provencher, St-Boniface. Boîte de poste 1.

Le Bureau ne recommande que des employs donnant toute garantie.

Servante.—On demande une servante. S'adresser à madame J. A. Marion, No. 35 rue Dumoulin, Saint-Boniface. 22

Au Mexique

Les plénipotentiaires américains et mexicains, plus les médiateurs des républiques sud-américaines se réuniront à Niagara Falls pour tâcher d'effectuer un règlement de l'imbroglio.

Entre temps, le port Vera Cruz est toujours investi et le gouvernement américain se prépare aux hostilités. Les Mexicains aussi.

A Nos Abonnés en retard

Nous invitons nos lecteurs à nous faire parvenir sans retard le montant de leur abonnement.